

M A I R I E
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

PROCÈS-VERBAL du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 13 avril 2026

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Olivier PIN, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Laurent SAULNIER, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Mmes Véronique MARTIN, Emilie GUIGA, M. Thomas LHOMMEAU, Mmes Emilie BOURDEAU, Louise CLOCHARD, M. Yanick BOUTIN.

Absents excusés : M. Hugo Roussel, Mme Sylvie BAZILLE, M. Vincent BONNIN, Mme Léa RIOU.

Absents non excusés :

Pouvoirs : Monsieur Hugo ROUSSEL à Monsieur Vincent COISCAUD. Monsieur Vincent BONNIN donne pouvoir à Monsieur Gilles BOSSEBOEUF. Madame Léa RIOU donne pouvoir à Monsieur Yanick BOUTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PIN

Monsieur Gilles BOSSEBOEUF, Maire, ouvre la séance, constate que le quorum est atteint, le conseil municipal peut donc délibérer.

Monsieur Olivier PIN est désigné comme secrétaire de séance.

I.	Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026.....	3
II.	Informations Générales	3
A.	Alinéa 22 : d'émettre des avis au nom de la commune sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) défini aux articles L. 240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ; et de transmettre ces avis au Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et de rendre compte de ces avis au Conseil Municipal	3
B.	Alinéa 4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour un montant n'excédant pas 30 000€ H.T.	3
III.	Énergies renouvelables.....	4
A.	Projets éoliens et agrivoltaïques avec information	4
A.1.	Projet de parc éolien du Tierfour – ENERGIEQUELLE : Résultats de l'enquête publique – Rapport	4
A.2.	Projet agrisolaire à proximité du lieu-dit « Château Ringuet » - NEOEN : Point sur le projet.....	12
A.3.	Projet de stockage par batteries – ENERTRAG : point sur le projet	13
B.	Autres projets sans information à ce jour (abordés si nécessaire).....	18
B.1.	Éoliennes du Camp Brianson – ENERGIE TEAM.....	18
B.2.	Projet centrale agrivoltaïque agro-ci'nergies – VALECO.....	18
B.3.	Projet éolien Sud Vienne (Magné et Champagné-Saint-Hilaire) – Énergie Éolienne France SAS/ KDE Energy France	18
B.4.	Poste source et Réseaux - ENERTRAG	18
B.5.	Projet agrivoltaïque aux Brandes de la Grande Eve – QENERGY	18
B.6.	Autre projets.....	18
IV.	Projets et Travaux.....	18
A.	Présentation des propriétés de la commune et de tous les dossiers d'investissement en cours.....	18
B.	Logement 1ter route de Sommières (9 rue de l'église)	34
B.1.	Avenant pour l'entreprise Thomas Damien.....	34

B.2. Devis pour l'installation d'un portillon	34
B.3. Terrasse	34
B.4. Autres	34
C. Maison 1 route d'Anché : Modification des plans pour le permis d'aménager.....	34
D. Maison 1 route de Couhé : Point sur le projet.....	35
E. Lotissement le Goupillaud 2 : Point sur le projet.....	36
F. Village d'Avenir : Réunion de restitution par l'Agence des Territoires prévue le 28 avril 2026 à 14h30 36	
G. Rencontre avec Monsieur Corentin Lireux, Chef de projet revitalisation des centres-bourgs - Petites villes de Demain – Habitat, le vendredi 17 avril 2026	37
H. Dossiers ACTIV'3	38
H.1. Espace parking suite à l'extension du cimetière : Permis de démolir	38
H.2. Aménagement de l'agrandissement des ateliers communaux : Création d'une dalle béton	39
I. Locaux communaux et commerciaux.....	39
I.1. Boulangerie : point sur la liquidation de la « Fournée Lezéenne ».....	39
I.2. Délibération n°44/2026 : Logement 2bis route de Sommières : Détermination du montant du loyer..	40
I.3. Logement 9 rue de l'église : Nouvelle location	42
V. Voirie / Réseaux	42
A. Voirie communale : Compte-rendu de la commission voirie du 16 avril 2026.....	42
B. Travaux AEP – Les Vallées / La Grande Grange – Sommières / Le Patural	44
C. Travaux de réhabilitation de la ligne aérienne 90 000 volts le Laitier - La Planche	44
D. Réfection des voiries départementales	44
E. Notification de reconnaissance Catastrophe Naturelle 2025 (CATNAT) : Commune non reconnue....	44
VI. Urbanisme	46
VII. Finances.....	46
A. Délibération n°45/2026 : Don à la commune d'habitants sous conditions d'investissement.....	46
B. Délibération n°46/2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Gîte communal	48
C. Délibération n°47/2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement du Goupillaud 2	49
D. Délibération n°48/2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Multi-Commerces 50	
E. Délibération n°49/2026 : Approbation de l'affectation des résultats 2026 du budget Multi-commerces 51	
F. Délibération n°50/2026 : Décision modificative n°1 du budget multi-commerces.....	52
G. Délibération n°51/2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal Mairie 52	
H. Délibération n°52/2026 : Approbation de l'affectation des résultats 2026 du budget principal Mairie.	53
I. Délibération n°53/2026 : Décision modificative n°1 du budget principal Mairie.....	54
J. Délibération n°54/2026 : Décision modificative n°2 du budget Mairie si accord du don sous conditions d'investissement	54
VIII. Cimetière	55
A. Point sur la reprise des concessions (démontage et évacuation et réduction des corps)	55
IX. Personnel	55
A. Point sur les absences et la reprise à plein temps	55
X. École « André Léo » et Périscolaire	55
A. Projet d'installation d'un ordinateur au service périscolaire pour les agents	55
XI. Associations	55
A. Rappel des règles pour la location de salles communales et bénéficiaire des avantages délibérés chaque année.....	55
XII. Communauté de Communes du Civraisien en Poitou	56
A. Élection du 14 avril 2026	56
XIII. Bibliothèque municipale « Au plaisir des mots et de l'image » : Animation d'Avril – Mai – Juin 2026 56	
XIV. Animations communales	57
A. Commémoration du 8 mai 1945	57
B. Caravane des sports entre le 20 et 30 juillet 2026	58
C. Marché des Arts et des Gourmandises du jeudi 6 août 2026 : Point sur l'avancement.....	58

XV.	Divers	58
A.	Remerciement à Monsieur Ducasse pour la fourniture de 15 K5 et de fermes-portes	58
B.	Délibération n°55/2025 : Commission Fleurissement.....	58
C.	Commission Pêche	59
D.	Présence Verte services	59
E.	Organisation d'un vide grenier à la base de loisirs par Madame User	60
F.	Cirque de France	60
G.	Proposition de distribution	60
H.	Base de loisirs.....	61
XVI.	Agenda municipal.....	62
XVII.	Tour de table.....	63

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2026

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2026. Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal est arrêté à la date du 23 avril 2026.

II. INFORMATIONS GENERALES

A. Alinéa 22 : d'émettre des avis au nom de la commune sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) défini aux articles L. 240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ; et de transmettre ces avis au Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et de rendre compte de ces avis au Conseil Municipal

-DIA 2026-02 : Maître Dominique FAVREAU pour les parcelles B 301, B 302 et B 303 situées au 101 la Ferraudière pour les futurs propriétaires Monsieur et Madame Vigan.

B. Alinéa 4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour un montant n'excédant pas 30 000€ H.T.

Seuls les devis de plus de 500€ TTC sont indiqués.

-Signature du devis de CITYLIUM du 03 février 2026 pour un chapiteau de guirlande pour les Illuminations d'un montant de 669,22€ TTC.

-Signature du devis d'EURL CCV du 19 février 2026 pour la réparation de la couverture de la salle de cathé au 2ter rue du Presbytère d'un montant de 8 428,68€ TTC.

-Signature du devis d'EURL CCV du 19 février 2026 pour des reprises de couverture (zinguerie, gouttières) sur l'église et reprises d'ardoises sur les bâtiments municipaux drue de l'église d'un montant de 1 794€ TTC.

-Signature du devis de THOMAS DAMIEN du 21 mars 2026 pour toutes les clés du Gite avec un organigramme des clefs d'un montant de 3 012,78€ TTC.

-Signature du devis SAS GONNIN DURIS du 31 mars 2026 pour la réparation du tractopelle d'un montant de 2 771,93€ TTC.

-Signature du devis de LA MAISON DES OBSEQUES du 1^{er} avril 2026 pour la reprise de 4 sépultures dans le carré D, 4 sépultures dans le carré C et 1 sépulture dans le carré B pour un montant de 6 876€ TTC.

-Signature du devis de SAS BARRE FILS du 02 avril 2026 pour la livraison de calcaire 0/31.5 d'un montant de 1 163,52€ TTC.

-Signature du devis de SOLUTEL du 02 avril 2026 pour l'ingénierie Télécom et les travaux de câblage pour la fibre optique concernant le lotissement du Goupillaud 2 d'un montant de 1 923,36€ TTC.

III. ÉNERGIES RENOUVELABLES

A. Projets éoliens et agrivoltaïques avec information

A.1. Projet de parc éolien du Tierfour – ENERGIEQUELLE : Résultats de l'enquête publique – Rapport

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L 2131-11 du code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part des membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, Monsieur Olivier Pin, adjoint, quitte la salle pour ne pas participer au débat, ni au vote. Madame Nathalie François Dit Sorton reprend le secrétariat.

❖ Mail du 13 mars 2026 de la part de Madame Célia Héry d'EnergieQuelle concernant les conventions de voirie pour le projet éolien du Tierfour :

« Bonjour,

Désolée pour le temps de réponse.

J'ai bien reçu par courrier les conventions signées. Je vous remercie pour votre réactivité ; tout est correct du côté de Champagné-Saint-Hilaire. Pour Valence-en-Poitou, j'ai bien pris note que vous deviez les envoyer par courrier hier.

Je serai en congés la semaine prochaine, je m'occuperai donc à mon retour de traiter ces conventions pour qu'elles passent en signature chez nous.

Concernant la consultation parallélisée qui s'est déroulée du 17 novembre au 17 février, nous avons produit un mémoire en réponse à l'ensemble des contributions. Le commissaire enquêteur, Monsieur Siron, a rendu son avis ce mardi 10 mars. L'ensemble de ces éléments a été transmis à la préfecture.

Depuis le 10 février, la phase de décision est ouverte. Elle dure trois mois, au terme desquels le préfet rendra une décision d'autorisation ou de refus.

D'ici là, n'hésitez pas à me contacter pour toute question.

Restant à votre disposition.

Cordialement.

Célia HERY

Cheffe de projets »

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Préfecture de la Vienne nous a communiqué le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur concernant l'enquête publique du projet éolien du Tierfour par mail en date du 12 mars 2026. Ces documents sont consultables en mairie.

❖ Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Préfecture de la Vienne nous a communiqué par mail du 13 avril 2026 l'arrêté concernant le projet éolien du Tierfour.

L'ensemble de ces documents ont été envoyés en amont de la réunion aux conseillers municipaux.

« Bonjour,

J'ai l'honneur de vous adresser, en pièce jointe, une copie de l'arrêté n° 2026-SGAD/BE-074 en date du 09 avril 2026 portant **refus de la demande déposée par la SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR d'installer et d'exploiter un parc éolien sur les communes de Champagné Saint Hilaire et Valence en Poitou**, activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire procéder aux formalités prévues à l'article 3 de cet arrêté.

Cordialement,

Bureau de l'environnement »

**Arrêté n° 2026-SGAD/BE-074 en date du 09 avril 2026
portant refus de la demande déposée par la société SAS Parc éolien Le Tierfour
d'installer et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien Le Tierfour » sur les communes
de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou par la société SAS Parc éolien Le
Tierfour »**

AIOT n°0100296451

**Le Préfet de la Vienne
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.181-3 et suivants, L.411-1, L.511-1 et L.512-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.122-1 à L.122-2 ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 du président de la République portant nomination de Monsieur Serge BOULANGER, préfet de la Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-SG-SGAD-016 du 1^{er} septembre 2025 donnant délégation de signature à Madame Murièle BOIREAU, secrétaire générale de la préfecture de la Vienne ;

Vu la demande présentée en date du 23 juillet 2025, par la société SAS Parc éolien Le Tierfour, dont le siège social est situé 12, rue Alek Plunian 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande (SIREN 853 913 507), en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de créer et d'exploiter une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur les communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, regroupant 4 aérogénérateurs d'une puissance unitaire maximale de 5,7 MW ;

Vu les pièces du dossier jointes à la demande visée ci-dessus ;

Vu les avis exprimés par les différents services et organismes consultés en application des articles R. 181-18 à R. 181-32 du code de l'environnement ;

Vu l'avis de la Direction de la Sécurité Aéronautique d'État en date du 12 septembre 2025 ;

Vu l’avis de la Direction Générale de l’Aviation Civile en date du 20 octobre 2025 ;

Vu le rapport du commissaire-enquêteur et sa conclusion motivée, intégrant les réponses du pétitionnaire aux observations, en date du 10 mars 2026 ;

Vu les avis émis par les conseils municipaux des communes de Champagné-Saint-Hilaire, Valence-en-Poitou, Marnay, Anché, Romagne, La Ferrière-Airoux, Brux et Sommière-du-Clain ;

Vu l’absence d’avis des conseils municipaux des communes de Voulon et de la communauté de communes du Civraisien en Poitou ;

Vu le projet d’arrêté porté le 25 mars 2026 à la connaissance du pétitionnaire ;

Vu les observations sur le projet d’arrêté présentées par le pétitionnaire en date du 8 avril 2026 ;

Vu le rapport du 9 avril 2026 de la direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement, chargée de l’inspection des installations classées ;

Considérant que l’installation faisant l’objet de la demande est soumise à autorisation environnementale au titre de la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l’environnement ;

Considérant qu’en application de l’article L. 181-3 du code de l’environnement « l’autorisation environnementale ne peut être accordée que si les mesures qu’elle comporte assurent la prévention des dangers ou inconvénients pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1, selon les cas » ;

Considérant qu’au terme de l’article L. 512-1 du code de l’environnement une autorisation d’exploiter une installation classée pour la protection de l’environnement « ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients pour les intérêts mentionnés à l’article L. 511-1 peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l’arrêté préfectoral » ;

Considérant que parmi les intérêts mentionnés à l’article L. 511-1 du code de l’environnement figurent notamment « la commodité du voisinage, la protection de la nature, de l’environnement et des paysages » ;

Considérant les avis des services et des personnes, assortis d’une pétition, qui se sont exprimés lors de l’enquête publique ;

Considérant que l’aire d’étude du projet, comprend plusieurs sites écologiquement remarquables, dont un site Natura 2000 dédié à la protection des oiseaux situé à moins de 10 km ;

Considérant que le projet se situe dans un secteur principalement ouvert, constitué de cultures, prairies et jachères, complété par des massifs forestiers et quelques haies ;

Considérant que 67 espèces d’oiseaux ont été recensées en période de migration, dont 10 espèces patrimoniales protégées au niveau européen, et que certaines présentent un

risque élevé de mortalité par collision ou barotraumatisme (Busard cendré, Milan royal, Faucon crécerelle, Alouettes, Bruants, Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur) ;

Considérant que, parmi l'avifaune nicheuse, 23 espèces patrimoniales ont été recensées lors des inventaires, et que le site est régulièrement fréquenté par des rapaces, notamment le Busard Saint-Martin et le Milan noir, à la fois en transit et en activité de chasse ;

Considérant que les enjeux les plus élevés concernent notamment la présence de rapaces, considérés comme sensible à l'éolien observé au cours des périodes de nidification et de migration ;

Considérant que, lors de la phase d'exploitation, un impact brut fort a été identifié pour dix espèces patrimoniales : le Busard cendré, le Milan royal, la Tourterelle des bois, le Faucon crécerelle, l'Alouette des champs, l'Alouette lulu, le Bruant jaune, le Bruant proyer, la Linotte mélodieuse et la Pie-grièche écorcheur, principalement en raison des risques de collision et de barotraumatisme ;

Considérant que le risque de collision pour ces espèces est accru lors des travaux agricoles, notamment de fauches, de moissons et de labours, en ce que l'absence temporaire de couvert végétal favorise la recherche de proies dans les parcelles concernées, y compris à proximité des éoliennes ;

Considérant que les espaces cultivés ainsi que les milieux ouverts et semi-ouverts de l'aire d'étude immédiate sont susceptibles de constituer, selon les espèces et selon les périodes, des habitats de transit, d'alimentation, voire de reproduction, sous réserve de conditions favorables tenant notamment à l'assolement, à la disponibilité alimentaire et à la saison ;

Considérant que le statut de nidification du Busard cendré au sein de l'aire d'étude a été évalué comme possible par le pétitionnaire ;

Considérant que l'exploitant prévoit, en phase d'exploitation, plusieurs mesures de réduction visant à limiter l'impact sur l'avifaune et les chiroptères, notamment l'arrêt des éoliennes lors des travaux agricoles, la mise en place d'un système de détection de l'avifaune, ainsi que l'arrêt des éoliennes lors de conditions favorables à l'activité des chiroptères ;

Considérant que l'exploitant prévoit également des mesures de suivi du comportement de l'avifaune et de l'efficacité des mesures de réduction, comprenant notamment un suivi de l'efficacité du système de détection de l'avifaune, un suivi renforcé de l'activité de l'avifaune en période de moissons, de fauches et de labours, ainsi qu'un suivi de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères et de l'activité des chiroptères ;

Considérant que l'exploitant affirme, sans en apporter la démonstration, qu'après application des mesures d'évitement et de réduction proposées, les impacts résiduels du projet notamment sur le Busard Cendré, le Milan royal, le Faucon crécerelle seraient très faibles en phase d'exploitation ;

Considérant toutefois que ce risque n'est pas nul, il n'est donc pas établi que la mise en œuvre de ces mesures permettrait de faire totalement disparaître les risques pesant le

Busard Cendré, le Milan royal, le Faucon crécerelle au point que ce risque apparaisse comme n'étant pas suffisamment caractérisé ;

Considérant, en particulier, que l'exploitant ne démontre pas la fiabilité du système de détection automatisé (SDA), ni que ce système présente une effectivité suffisante pour réduire le risque de destruction ou de perturbation des espèces mentionnées à l'article L. 411-1, au point que ce risque puisse être considéré comme insuffisamment caractérisé ;

Considérant que le suivi proposé pour apprécier l'efficacité du système de détection automatisé est fondé sur des observations ponctuelles d'une durée limitée, insuffisamment encadrées quant à leur nombre, leur répartition temporelle et leurs conditions de réalisation ;

Considérant que le statut de nidification du Busard cendré au sein de l'aire d'étude a été évalué comme « possible » et qu'une mesure d'accompagnement de suivi de la nidification des busards et de protection des nichées est prévue ;

Considérant toutefois que le 23 juin 2025, un nid de Busard cendré a été découvert au lieu-dit « Le Tierfour », à proximité immédiate de l'éolienne E2, révélant ainsi un enjeu local plus marqué que celui retenu par le pétitionnaire ;

Considérant que la seule mesure proposée par l'exploitant consistant en le suivi de la nidification des busards et la protection des nichées ne permet pas d'exclure un impact résiduel significatif, en particulier à l'égard de la fidélité de l'espèce au site de nidification et au comportement des juvéniles pendant et après les premiers vols ;

Considérant que, les mesures proposées ne peuvent être regardées comme présentant des garanties d'effectivité suffisantes au regard des enjeux de protection du Busard cendré dans le secteur d'implantation du projet ;

Considérant que les mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet éolien sur l'avifaune présentent des garanties d'effectivité insuffisantes pour diminuer le risque de destruction ou de perturbation des espèces mentionnées à l'article L. 411-1 du code de l'environnement au point que ce risque apparaisse comme n'étant pas suffisamment caractérisé et que le projet puisse être regardé comme ne nécessitant pas l'obtention d'une dérogation à l'interdiction prescrite par l'article L. 411-1 du code de l'environnement ;

Considérant que le projet se situe au sein de l'unité paysagère des Terres Rouges, caractérisée par une alternance de paysages de plaines ouvertes à semi-ouvertes et de vallées plus fermées, aux ambiances rurales marquées ;

Considérant que les vallées du Clain, située à environ 200 mètres de la zone d'implantation, et de la Bouleure, à environ 1,8 kilomètre, constituent des entités paysagères majeures accueillant des lieux de vie et générant des perceptions sensibles du paysage ;

Considérant que le relief du territoire, composé de plateaux et de plaines légèrement ondulées, ainsi que la présence de points hauts structurants, notamment la butte de

Champagné-Saint-Hilaire culminant à 195 mètres, favorisent des vues étendues et des perceptions lointaines ;

Considérant que le Château d'Épanvilliers constitue un élément patrimonial reconnu, dont les façades, toitures et éléments architecturaux sont classés au titre des monuments historiques ;

Considérant que de nombreux hameaux situés à proximité de la zone d'implantation présentent une sensibilité paysagère forte, notamment sur les communes de Ceaux-en-Couhé, Romagne, Champagné-Saint-Hilaire et Vaux ;

Considérant qu'au regard de l'étude d'impact réalisée par le pétitionnaire, plusieurs bourgs et hameaux présentent une sensibilité modérée à forte, en raison de leur position dans le paysage et de leur ouverture visuelle ;

Considérant que certains sites d'intérêt patrimonial et touristique, tels que la vallée des Singes ou le château d'Epanvilliers, participent à la qualité paysagère du territoire, même si l'étude d'impact réalisée par le pétitionnaire évalue que leur sensibilité au projet objet de la demande est localement atténuée par des masques végétaux ;

Considérant que le château d'Épanvilliers et ses abords présentent une sensibilité paysagère au moins modérée, renforcée par son statut patrimonial et sa vocation culturelle et touristique (musée du jeu ancien) ;

Considérant que ces différents niveaux de sensibilité traduisent une forte vulnérabilité globale du territoire aux modifications visuelles ;

Considérant que, dans l'aire d'étude immédiate, la proximité des éoliennes avec les zones habitées entraîne une visibilité directe, fréquente et non atténuée depuis de nombreux lieux de vie ;

Considérant que les hameaux situés à moins de 1 000 mètres, notamment la Pijatière, la Grange en Bois et les Brousses, subiraient un impact visuel fort, les éoliennes s'imposant dans le champ de vision quotidien ;

Considérant que, malgré la présence ponctuelle de haies ou d'alignements végétaux, notamment aux abords de certains hameaux, ces éléments ne permettent pas de réduire significativement l'impact visuel global ;

Considérant que le projet est de nature à porter atteinte aux caractéristiques du paysage local, en rompant les équilibres visuels entre espaces ouverts, relief et structures végétales ;

Considérant que le projet introduit des éléments de grande hauteur et en mouvement, en contradiction avec l'échelle et le caractère du paysage rural environnant ;

Considérant que l'impact visuel, particulièrement marqué dans les secteurs habités et fréquentés, est de nature à altérer durablement la qualité paysagère et le cadre de vie ;

Considérant que l'accumulation du projet avec les parcs éoliens existants (à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, 13 parcs éoliens en fonctionnement, 15 parcs éoliens autorisés non encore construits et 3 parcs éoliens en instruction sont dénombrés par le

pétitionnaire, totalisant 153 éoliennes) renforce la perception d'une artificialisation du paysage et contribue à l'omniprésence de l'activité éolienne dans le quotidien des habitants ;

Considérant qu'ainsi les éoliennes objet de la demande constitueraient l'élément visuel dominant, ce qui est de nature à porter atteinte à la commodité du voisinage en modifiant de manière substantielle un paysage qui n'est pas dépourvu d'intérêt ;

Considérant que le projet éolien est susceptible d'être perçu depuis les abords du château d'Epanvilliers, notamment par l'émergence des pales au-dessus de la végétation ;

Considérant que la seule circonstance que les éoliennes ne seraient visibles que partiellement ou à distance ne suffit pas à écarter l'atteinte portée au monument historique protégé ;

Considérant qu'aucune mesure n'apparaît de nature à permettre de réduire les impacts correspondant ;

Considérant que les inconvénients du projet pour la commodité du voisinage, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, ne sont pas prévenus par les mesures proposées par le pétitionnaire et, de par leur nature même liée à la localisation du projet, n'apparaissent pas régularisables par des mesures supplémentaires que l'autorité préfectorale pourrait émettre ;

Considérant en conséquence que le projet objet du présent arrêté ne peut pas être autorisé ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Vienne ;

ARRÊTE

Article 1 : Refus de la demande d'autorisation environnementale

La demande d'autorisation environnementale susvisée, déposée par la société SAS Parc éolien Le Tierfour, dont le siège social est situé 12, rue Alek Plunian 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien, dénommé « Parc éolien Le Tierfour » composé de 4 aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur les communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, est refusée.

Article 2 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (33) en premier et dernier ressort :

1° Par la société SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR, dans un délai de deux mois à compter du jour de notification du présent arrêté ;

2° Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, dans un délai de deux mois à compter de :

- l'affichage en mairie ;
- la publication de la décision sur le site Internet de la Préfecture.

Le délai court à partir de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de l'arrêté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2° ci-dessus.

Article 3 : Publicité

En vue de l'information des tiers :

- une copie du présent arrêté de refus est déposée en mairies de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou peut y être consultée ;
- un extrait du présent arrêté, mentionnant qu'une copie du texte intégral est déposée aux archives de la mairie et mise à disposition de toute personne intéressée, est affiché en mairies de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou pendant une durée minimum d'un mois. Les maires des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou font connaître, par procès verbal adressé à la préfecture de la Vienne, l'accomplissement de cette formalité ;
- le même extrait est publié sur le site internet de la préfecture de la Vienne pendant une durée minimale de quatre mois.

Article 4 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture, les maires de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à :


- Madame la directrice du Parc éolien Le Tierfour - 12, rue Alek Plunian 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande ;

et dont copie sera adressée :

- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- aux maires des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou.

Fait à Poitiers, le 09 avril 2026

Le préfet,


Serge BOULANGER

Cet arrêté est consultable sur le site de la Préfecture de la Vienne.

Madame Nathalie François Dit Sorton quitte le secrétariat et Monsieur Olivier PIN reprend le secrétariat du compte rendu.

A.2. Projet agrisolaire à proximité du lieu-dit « Château Ringuet » - NEOEN : Point sur le projet

Monsieur le Maire a reçu un mail en date du 20 mars 2026 de la part de Monsieur Rory Conway, chef de projet NEOEN, concernant le projet agrivoltaïque des Pierrières des Communaux :

« Bonjour,

J'espère que vous allez bien ? Je reviens vers vous au sujet de notre projet agrivoltaïque dont le permis de construire a été accordé en mai 2025. Voici quelques nouvelles concernant l'avancée de ce projet.

- *Le calendrier de chantier se précise. Le raccordement du parc se fera sur le poste source de Champagné Saint Hilaire finalement, avec une mise à disposition de la solution de raccordement à l'horizon été 2028.*
- *Dans ce contexte, le lancement de chantier débutera en fin d'été, début d'automne 2027.*
- *Les fouilles archéologiques débuteront en fin d'année 2026*

Par ailleurs, je vous informe que je quitte la société Neoen pour une durée de 6 mois à compter de la fin avril. Mon collègue, Marc Duriez, en copie de ce mail, assurera la suite du projet.

Nous passerons sur la commune le jeudi 02 avril afin d'assurer la passation du projet, et pour faire un tour du site.

Est-ce qu'il est envisageable de prendre un rendez-vous avec le nouveau maire (toujours Monsieur Bosseboeuf à priori ?), afin que tout le monde se présente ? Nous pourrions également faire un point rapide sur l'avancée du projet.

Je ne manquerais pas de revenir vers vous la semaine prochaine, une fois les élections passées. Sachez que je reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations éventuelles.

Cordialement,

Rory CONWAY

Chef de projet »

Nous l'avons reçu avec Monsieur Marc Duriez qui va le remplacer pendant 6 mois. Le projet a évolué, la puissance sera moindre et il nous a fait un mail pour nous expliquer ce que seront les retombées économiques et nous donner le planning prévisionnel. Ce parc sera raccordé au poste source du Laitier. Monsieur le Maire en a profité pour demander des aménagements en compensation de cette installation, une proposition nous sera faite.

Mail du 14 avril de Monsieur Rory Conway :

« Bonjour Monsieur le Maire,

Nous vous remercions pour votre accueil il y a 10 jours à la mairie de Champagné, nous sommes heureux que ce projet avance, avec un calendrier qui se confirme pour un lancement de chantier en hiver 2027 à priori.

Conformément à votre demande, je vous fais suivre une estimation des retombées de l'IFER, qui est de l'ordre d'environ 11 000€/an. Compte tenu de la réduction de la puissance installée (-4,5 MWc), imposée par l'arrêté préfectoral, ce montant est environ 6000€ inférieur à l'estimation initiale (initialement ~17 000€/an).

IFER SOLAIRE					
Organisme local	Taux	Montant			
		Année 1	Année 2	Années suivantes	Total
Commune	20,00%	10 945	10 945	10 945	437 791
Département	30,00%	16 417	16 417	16 417	656 687
Région	0,00%	0	0	0	0
Intercommunalité	50,00%	27 362	27 362	27 362	1 094 478

Si le planning suit son cours, la centrale doit rentrer en service à l'horizon été 2028.

Pour les autres sujets évoqués, je laisserai mon collègue, Marc Duriez, revenir vers vous.

En vous souhaitant une bonne fin de semaine,

Rory CONWAY

Chef de projet »

A.3. Projet de stockage par batteries – ENERTRAG : point sur le projet

Monsieur le Maire et l'ensemble des adjoints ont rencontré, lundi 20 avril 2026, Monsieur Ahmed GAHA, Responsable hydrogène et stockage, et Monsieur Julien Tabourier, Chef de projet stockage batteries pour la société Enertrag.

Le but de ce rendez-vous était de présenter l'avancée du projet d'installation de batteries aux Brandes de la Grande Eve.

Monsieur Julien Tabourier, chef de projet pour Enertrag nous a fait suivre la présentation par mail en date du 22 avril 2026 (ces éléments ont été envoyés aux conseillers municipaux avant la réunion) :

« *Bonjour Monsieur le Maire,*

Nous tenions à vous remercier, ainsi que l'ensemble des élus, pour votre disponibilité et la qualité de nos échanges lors de notre rencontre en mairie le lundi 20 avril dernier.

Comme convenu, vous trouverez en pièce jointe le support de présentation utilisé à cette occasion, relatif aux dernières évolutions du projet de stockage d'énergie par batteries « Grand Eve », implanté sur votre commune.

S'agissant du point évoqué concernant la localisation des parcs éoliens raccordés au poste électrique, ceux-ci sont situés sur les communes de Sommières-du-Clain, Château-Garnier, La Chapelle-Bâton et Payroux, à une distance comprise entre 10 et 20 kilomètres du poste privé développé par notre société.

Par ailleurs, nous avons engagé la rédaction d'un projet de convention relatif à l'utilisation du chemin communal reliant la D4 au site de stockage. Nous reviendrons vers vous très prochainement pour vous le partager et échanger à ce sujet.

Nous restons bien entendu à votre disposition si besoin, et vous remercions encore pour votre accueil.

Bien cordialement,

Julien Tabourier

Chef de projet stockage batteries »

Ci-dessous le diaporama qu'ils nous ont présentés :

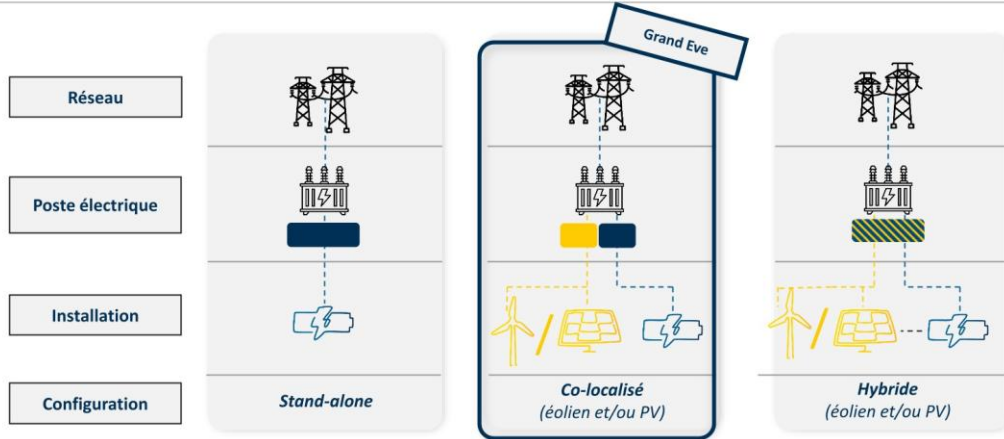


Différentes configurations de projets de stockage par batteries



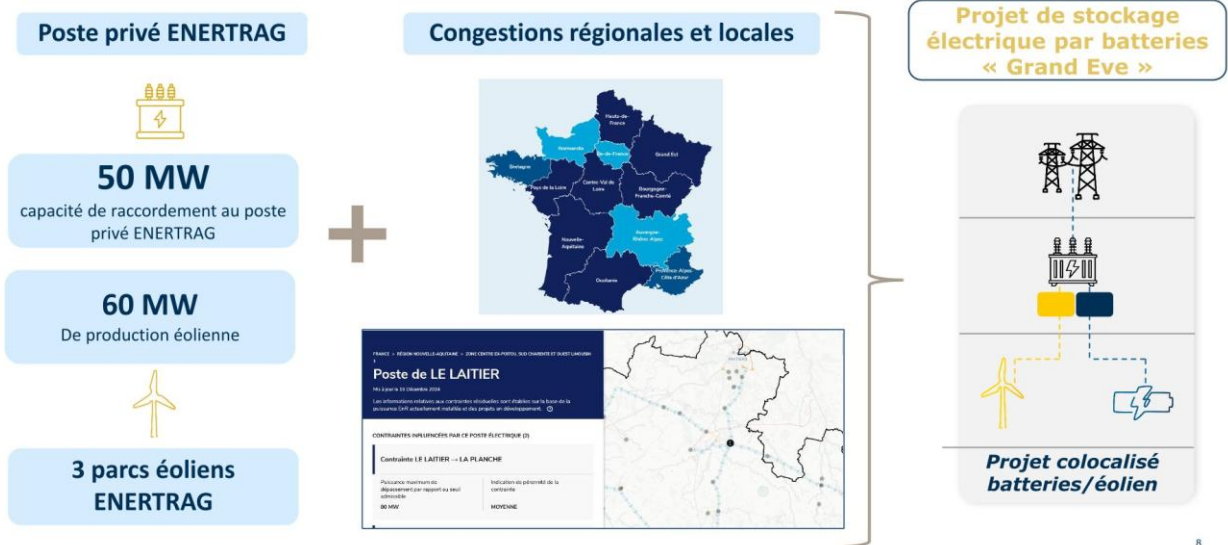
Il existe plusieurs configurations de projets de stockage par batteries que nous développons actuellement en France :

- **Stand-alone (autonome)** : connecté directement au réseau sans production renouvelable sur site.
- **Co-localisé** : installé à proximité d'une centrale d'énergie renouvelable, mais exploité de manière indépendante.
- **Hybride** : pleinement intégré à un parc éolien et/ou solaire et exploité de manière conjointe pour optimiser les performances globales.



6

Genèse et intérêt du projet de stockage « Grand Eve »



8

Caractéristiques du projet



Projet	Grand Eve
Statut	En développement par ENERTRAG
Localisation	Bande de « Grand Eve », lieu dit, Le laitier - Champagné-Saint-Hilaire (Vienne)
Technologie	Systèmes de stockage d'énergie par batterie (lithium-ion)
Capacité	50 MW / 100 MWh (2h)
Superficie	Environ 9500 m ²
Cadre réglementaire	ICPE déclaratif en conformité à l'AMPG 2925-2
Connexion au réseau	Raccordement au réseau de transport d'électricité RTE via le Poste privé ENERTRAG de « Bois Brunet »
Parties prenantes	Communes de Champagné-Saint-Hilaire; DDT ; SDIS; RTE ; DREAL



9

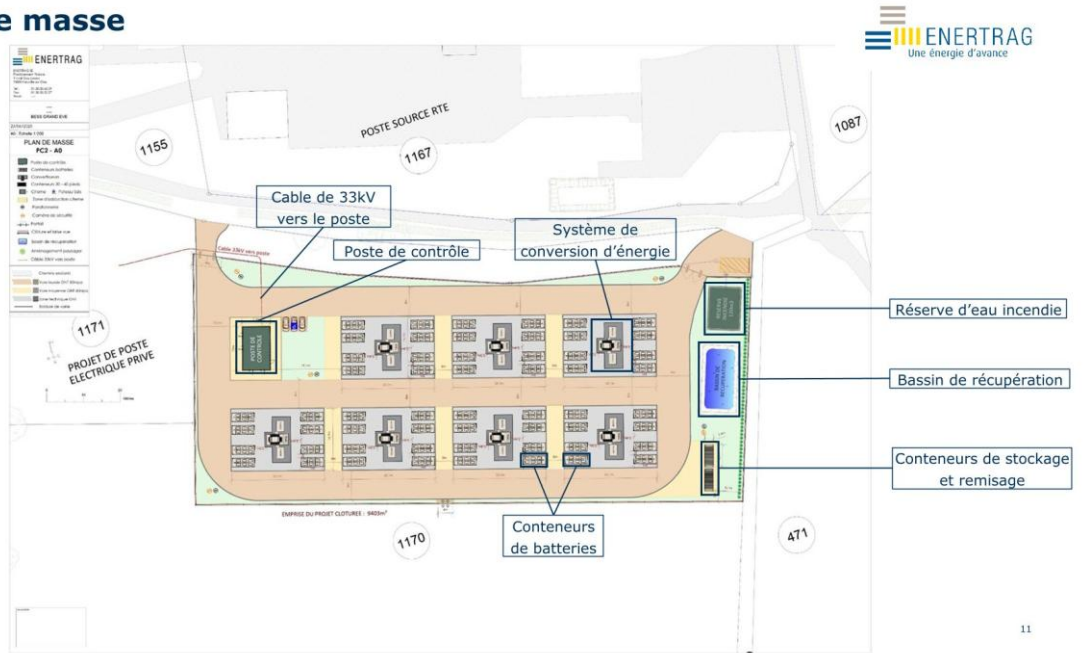
Calendrier du projet et prochaines étapes



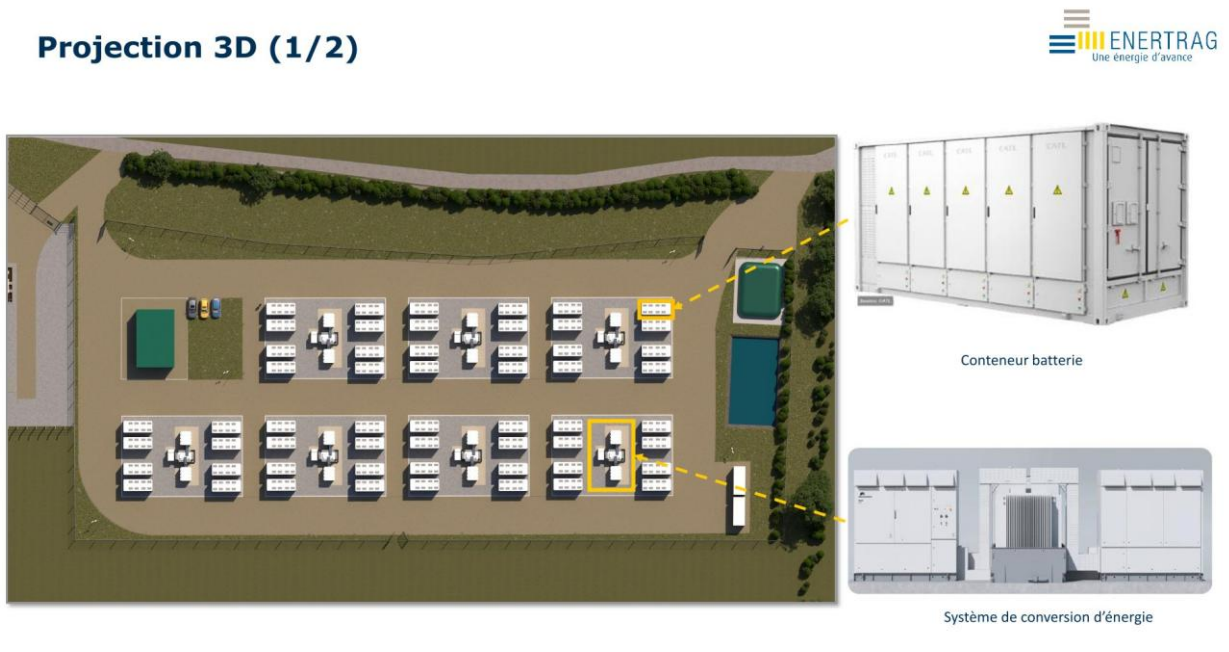
24 juillet 2025 :
Réunion entre ENERTRAG et la commune de Champagné-Saint-Hilaire

10

Plan de masse



Projection 3D (1/2)



Projection 3D (2/2)



13

Insertion paysagère et photomontage (1/2)



14

Insertion paysagère et photomontage (2/2)

15

Monsieur le Maire demande ce que cette installation apportera à la commune de Champagné-Saint-Hilaire, Monsieur Ahmed Gaha nous explique qu'il n'y a pas d'IFER prévue pour ce type d'installation (ce que nous avez écrit Madame Isabelle Bailleul, Conseillère aux Décideurs Locaux de la DGFIP), la société Enertrag trouve que ce n'est pas normal et ils font des actions auprès du législateur pour corriger cette anomalie.

Néanmoins, ils vont nous proposer une convention de servitude de voirie pour aller de la Départementale jusqu'à cette installation.

Monsieur Vincent Coiscaud rappelle que lors d'une rencontre précédente il avait demandé s'il était possible pour la commune de récupérer de l'énergie qui serait en surplus.

B. Autres projets sans information à ce jour (abordés si nécessaire)

B.1. Éoliennes du Camp Brianson – ENERGIE TEAM

B.2. Projet centrale agrivoltaïque agro-ci'nergies – VALECO

B.3. Projet éolien Sud Vienne (Magné et Champagné-Saint-Hilaire) – Énergie Éolienne France SAS/ KDE Energy France

B.4. Poste source et Réseaux - ENERTRAG

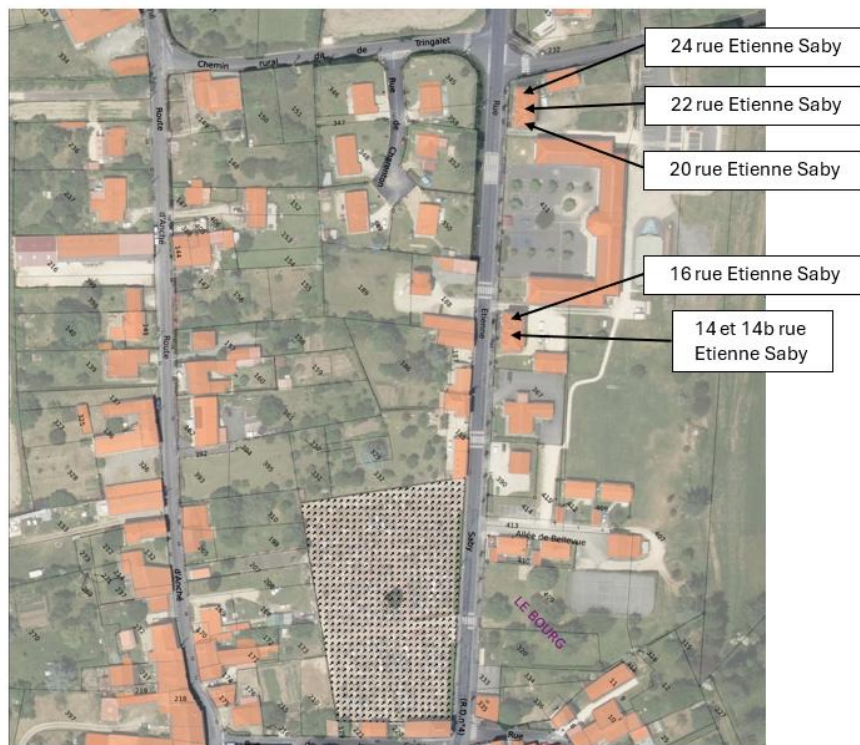
B.5. Projet agrivoltaïque aux Brandes de la Grande Eve – QENERGY

B.6. Autre projets

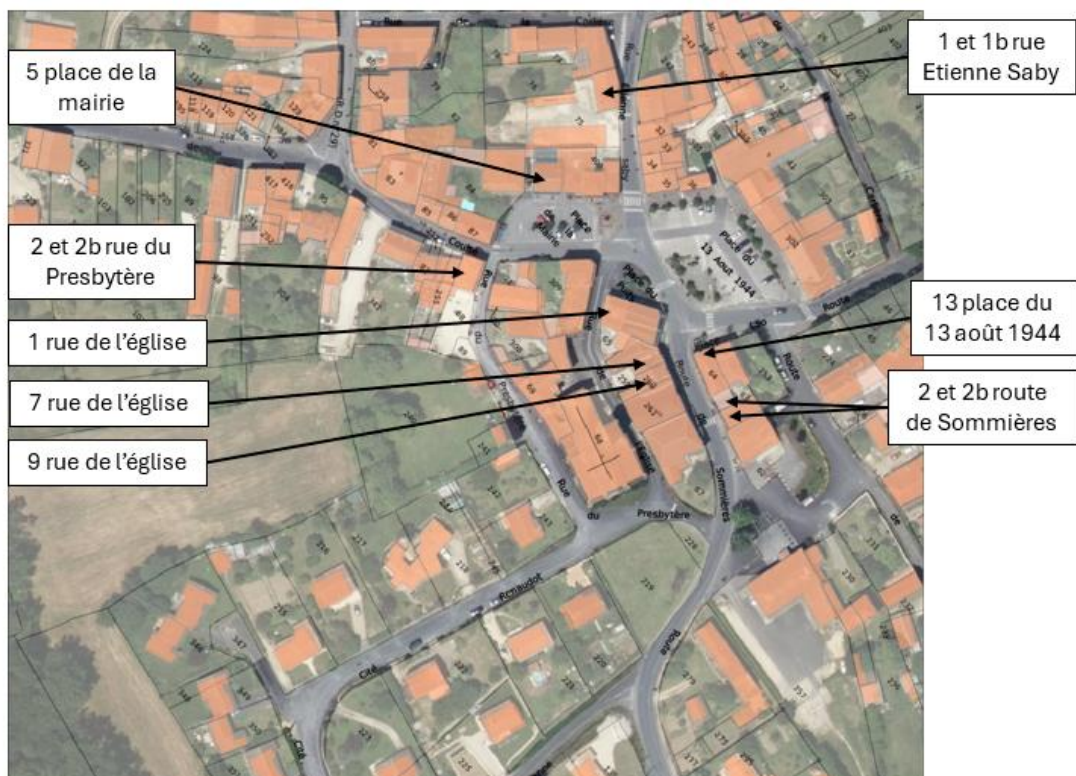
IV. PROJETS ET TRAVAUX

A. Présentation des propriétés de la commune et de tous les dossiers d'investissement en cours

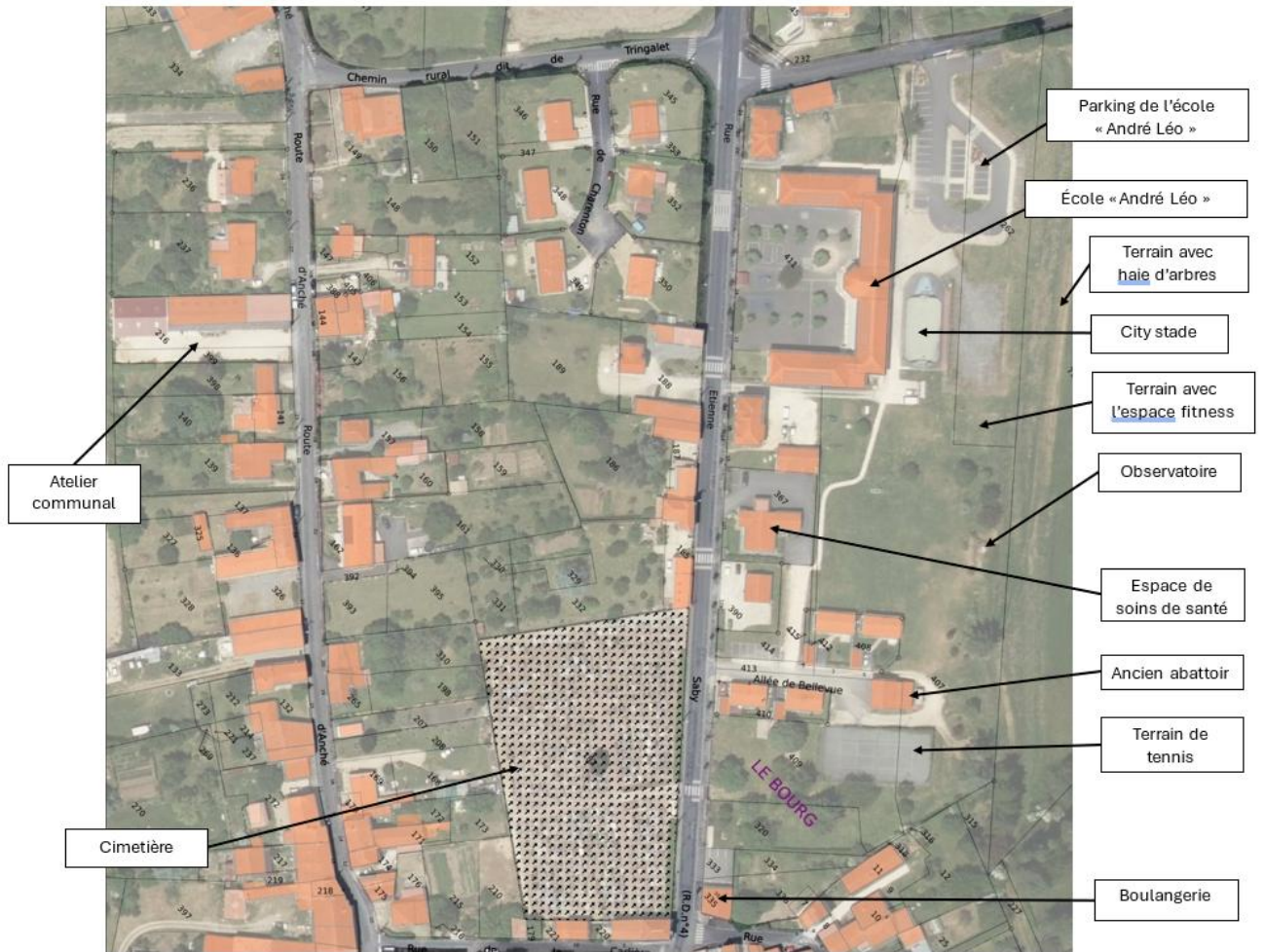
Partie nord du bourg de Champagné-Saint-Hilaire des 16 logements communaux



Partie sud du bourg de Champagné-Saint-Hilaire des 16 logements communaux



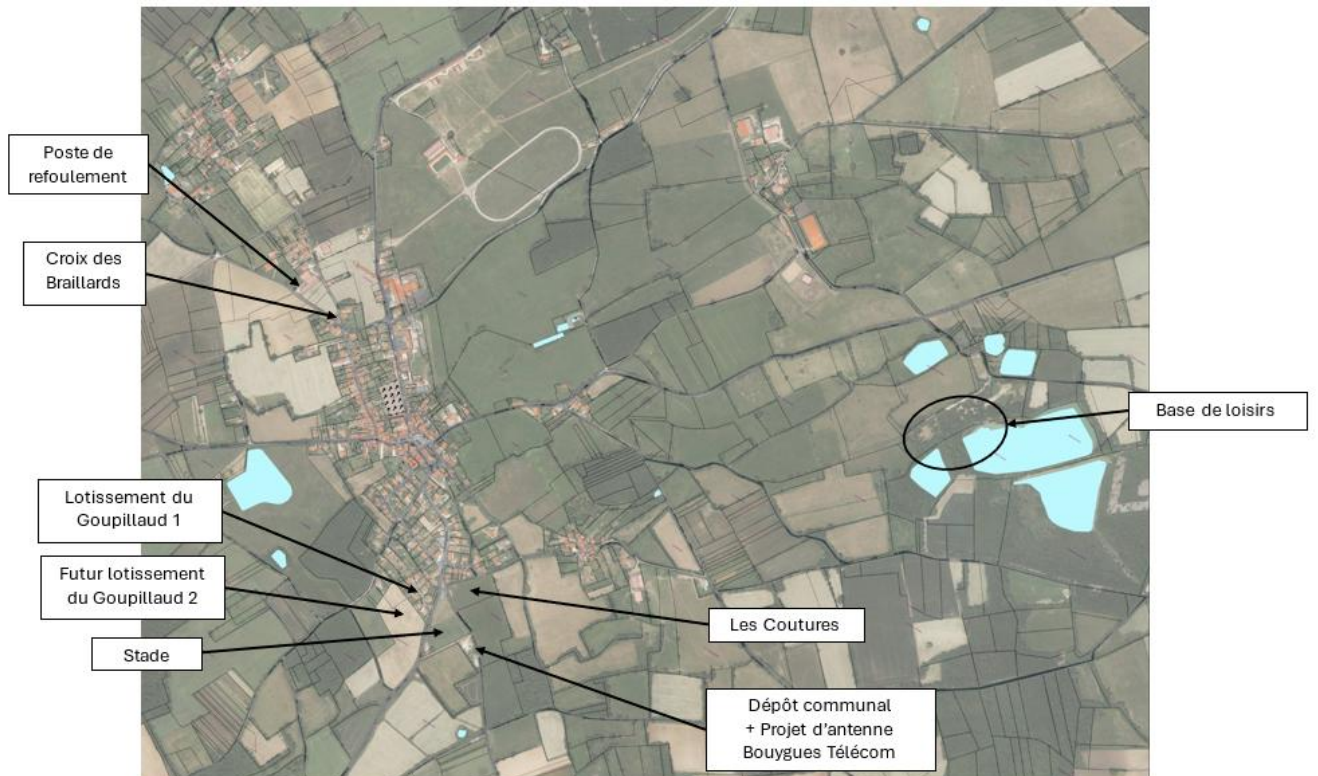
Partie nord du bourg de Champagné-Saint-Hilaire des propriétés de la commune



Partie sud du bourg de Champagné-Saint-Hilaire des propriétés de la commune



Plan général des propriétés de la commune



1. Les projets de la commune de Champagné-Saint-Hilaire

1.1. Les projets réalisés

1.1.1. Deux logements aux 2 et 2bis rue du Presbytère en 2023



1.1.2. Deux logements aux 1 et 1bis rue Étienne Saby en 2024



1.1.3. Logement au 9 rue de l'église en 2026



N.B. : Ces 5 logements ont été loués sans publicité et dès que les travaux ont été terminés. Après ces réalisations, la commune de Champagné-Saint-Hilaire a 16 logements en location.

1.1.4. Atelier communal : Aménagement de l'extension

Une extension de l'atelier communal a été réalisée en 2024 ce qui nous a permis de mettre le matériel à l'abri, et de créer différents pôles de travail : soudure, etc.

Un bardage a été réalisé en 2025 sur la première partie du bâtiment, l'aménagement se fera en 2026/2027.

1.2. Les projets en cours

1.2.1. Maison dangereuse 1 route d'Anché – Réalisation d'un parking et d'un espace de vie

Situation ancienne



Situation actuelle après démolition



Projection future



Cette réalisation est prévue pour 2026, et l'aménagement du carrefour est prévue pour 2027 après l'étude et les travaux concernant l'assainissement par Eaux de Vienne SIVEER.

1.2.2. Terrain de tennis

La clôture du terrain de tennis a été totalement remplacée. Le filet est remplacé également.

1.2.3. Atelier communal : Aménagement de l'extension

Une dalle béton doit être réalisée en 2026 pour la partie bardée en 2025.

Un projet d'aménagement d'un bureau avec vestiaire et douches mixtes sera à prévoir dans les années à venir.

1.2.4. Cimetière

Des travaux pour l'extension du cimetière sont en cours. Un mur de séparation a été fait entre la partie communale et les parties privées. Nous étudions actuellement la fermeture de cette extension, ainsi que la réalisation d'un parking donnant sur la rue de la Carlière.

1.3. Maison 1 route de Couhé : Patrimoine, Embellissement des abords de l'église (façades, espace de convivialité, conservation des pieds droits) dans la rue de l'église et Projet de création de 3 logements dans la maison au 1 route de Couhé

Le projet consiste à :

1- Embellir les abords de l'église en :

- Créant un espace de convivialité dans la partie des bâtiments en ruine (côté droit de la rue de l'église et à l'arrière de la maison 1 route de Couhé),
- Déplaçant les pieds droits,
- Démolissant une partie des murs sur la partie droite de la rue de l'église et en conservant les parties remarquables des murs,
- Faisant les enduits et les menuiseries du côté gauche de la rue de l'église.

2- Créer 3 logements dans la maison au 1 route de Couhé.

Situation actuelle de la maison

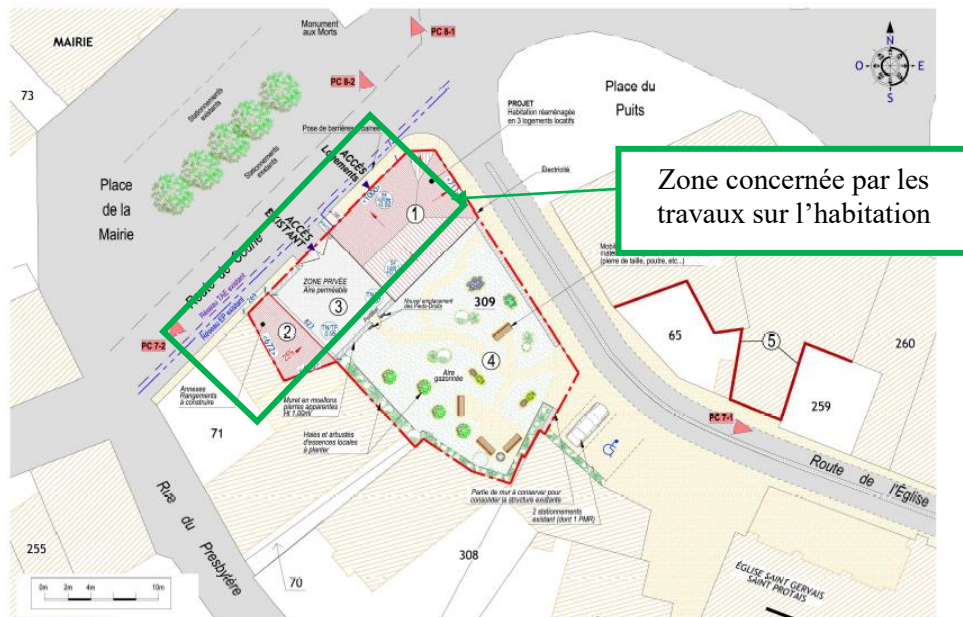
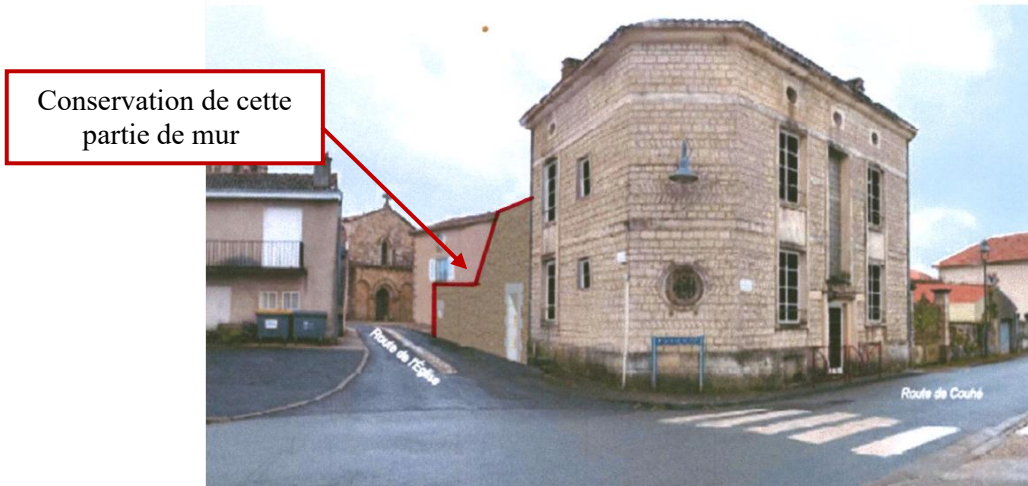
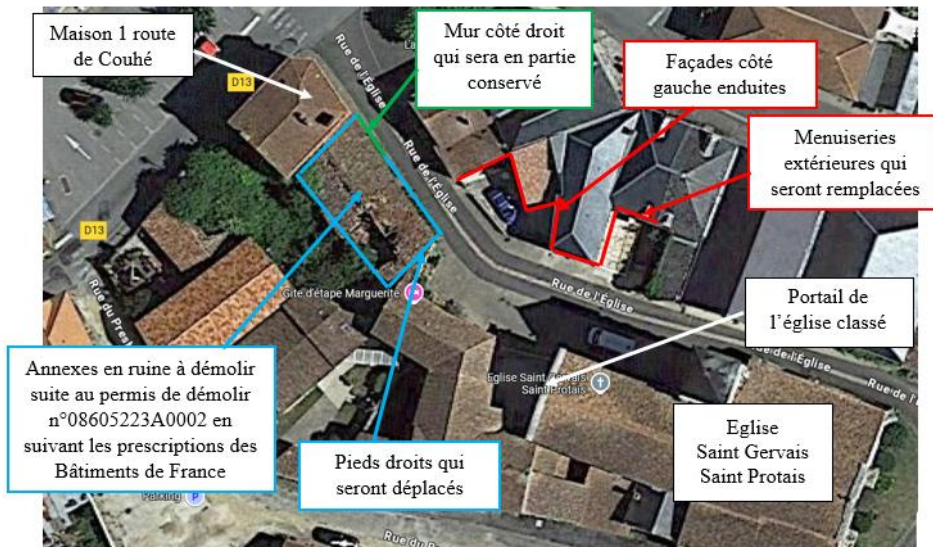


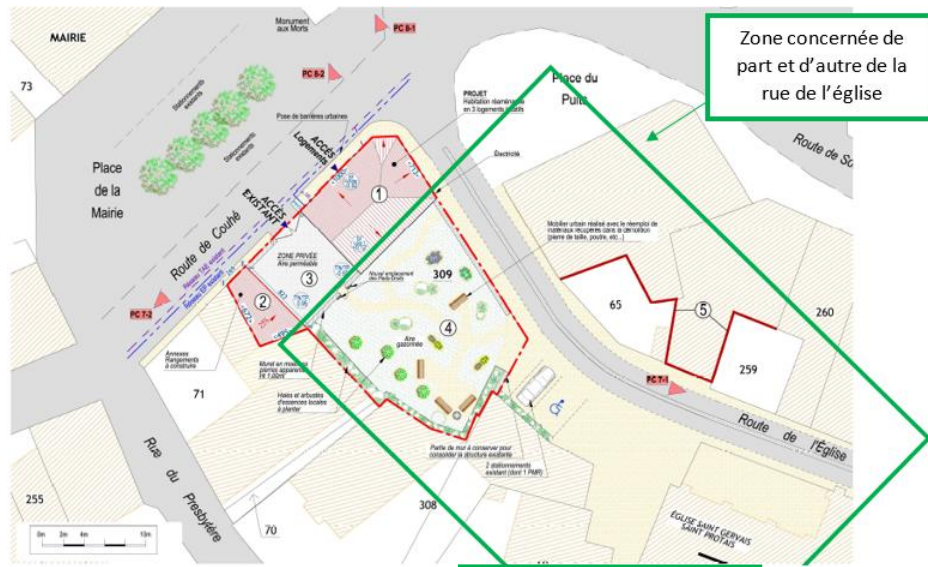
Situation actuelle des extérieurs



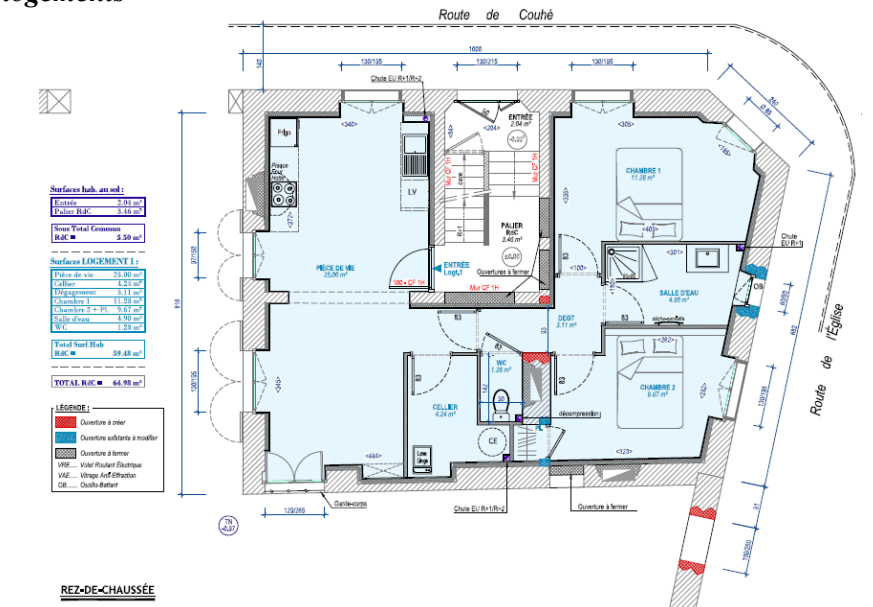
Plans futurs du projet

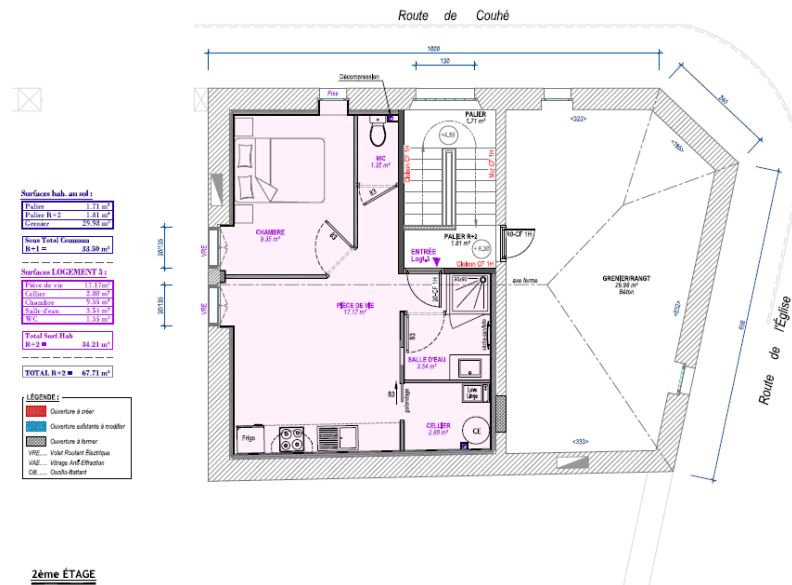
Nous avons travaillé avec le cabinet d'Architecte Moreau & Associés et en collaboration avec Madame Coline Boyer, Architecte des Bâtiments de France.





Plans des futurs logements





Nous sommes dans l'attente de financements complémentaires.

2. Projet Village d'Avenir

2.1.1. Maison Audouin : 1bis route de Sommières et au-dessus du restaurant

Nous avons fait l'achat des bâtiments du restaurant en 2012. Puis, nous avons acheté la maison Audouin en 2016.

Nous avons réalisé :

- La partie restaurant en 2013,
- La partie logement au 7 rue de l'église dans la maison Audouin.

Dans les autres parties, nous avons prévu de réaliser :

- Une extension du gîte communal avec 5 chambres.
- Une partie patrimoniale avec un étage, car il y a en sous-sol une cave voûtée qui devait faire partie du château autour de l'église avec un tunnel qui allait dans le village.

Nous avons déposé le PC 086 052 19 E0013 le 13 novembre 2019.

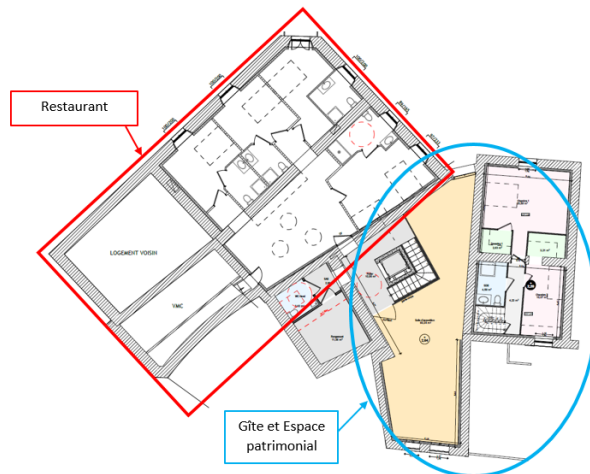
Aujourd'hui, ces deux projets sont à réétudier car il n'est pas forcément judicieux de faire des chambres au-dessus du restaurant et la partie patrimoine pourrait être réduite avec une autre affectation pour le reste des surfaces.

Dans le cadre du projet Village d'Avenir, l'Agence des Territoires de la Vienne (AT86) réétudie l'affectation de l'ensemble de ces espaces.

Projet plan du rez-de-chaussée prévu sur le PC 086 052 19 E0013 (partie en jaune foncé et grisée)



Projet plan du 1^{er} étage prévu sur le PC 086 052 19 E0013 (4 chambres de gîte et partie patrimoniale en orangé)



Ce projet pourrait être découpé en 3 parties :

- Au-dessus du restaurant, peut-être un logement lié au restaurant.
- Au-dessus de la cave patrimoniale, faire un espace d'exposition pour le sarcophage, la pierre aux quatre Divinités, la Vierge à l'Enfant, etc...

Ci-dessous, photo de la cave voutée :



2.1.2. Extension des services de la mairie : Projet à définir

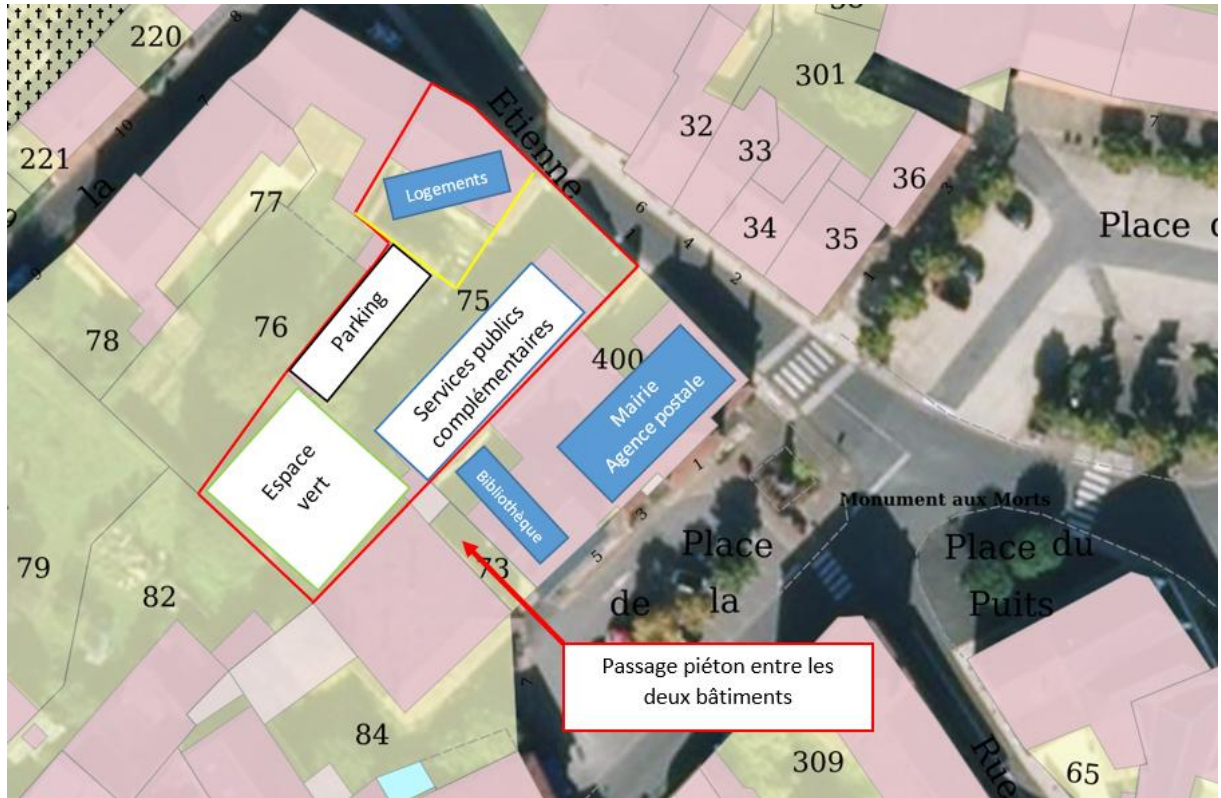
La mairie a acheté en centre bourg, en avril 2021, la parcelle AB75 d'une contenance de 965 m², sur laquelle il y avait une maison et deux bâtiments en très mauvais état. La maison a été transformée en deux logements, un bâtiment annexe a été détruit car inutilisable et un autre contigu au bâtiment de la mairie et de la bibliothèque sera partiellement rénové avec un ajout de construction neuve. Cet espace était à l'abandon et en déshérence.

Ce nouvel espace fera entièrement parti des espaces d'accueil mairie - agence postale communale - salle de conseil municipal - bibliothèque municipale.

Nous avons comme objectif :

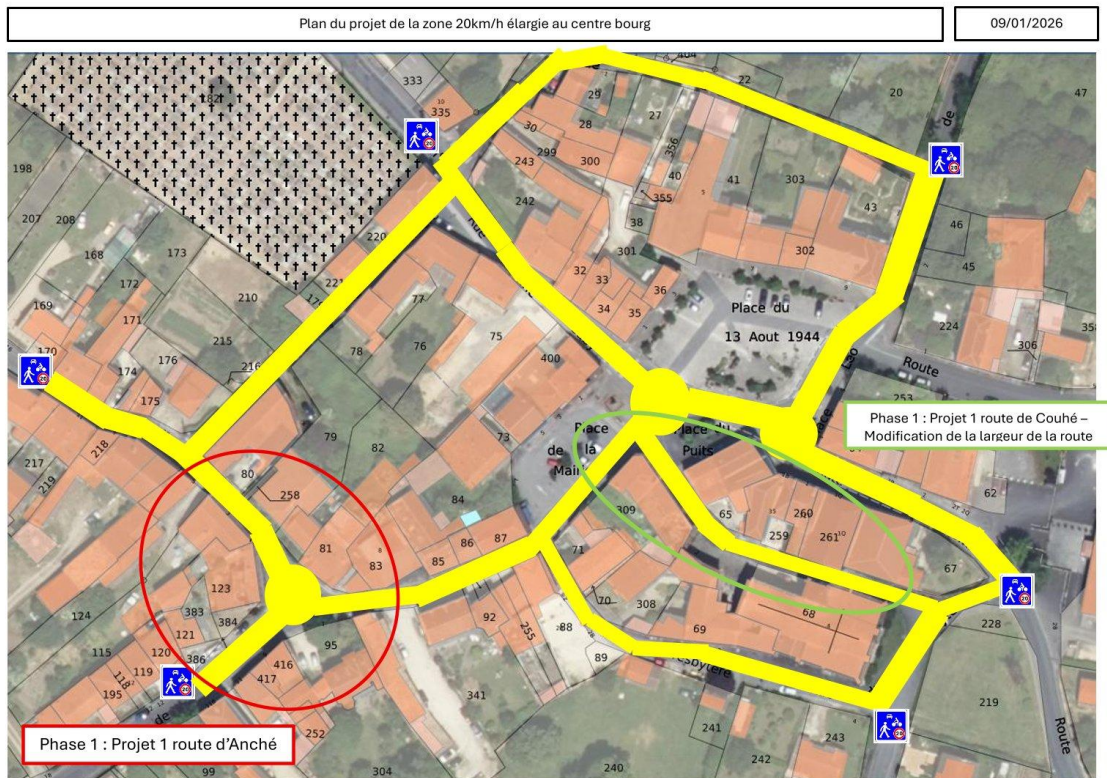
- de donner des espaces complémentaires pour les élus et les secrétaires,

- de mieux accueillir le public en donnant des espaces complémentaires,
- de mettre à disposition des espaces pour la connexion vers les services publics,
- de mettre à disposition des espaces pour les permanences des services centralisés,
- de mettre à disposition des espaces de télétravail pour les habitants et les nomades (2000 véhicules par jour passent en centre bourg),
- de faire des espaces de formation au numérique en utilisant les employés de la Communauté de Communes,
- de faire des espaces de travail pour les jeunes,
- pourquoi pas un relais assistantes maternelles ou une MAM (Maison d'Assistants Maternelles)



2.1.3. Zone de partage 20km/h

Dans le cadre de village d'Avenir, une étude sera réalisée sur une zone de partage.



2.1.4. Maison Blusseau : 7 place de la Mairie

Situation actuelle



Cette maison est en succession depuis 2018 et aucun enfant ne veut de la succession. Le hangar est dangereux pour les mitoyens, il n'y a plus du tout de couverture, la maison prend l'eau.



Nous sommes intéressés par le bâtiment qui est au fond du passage pour faire une liaison avec l'arrière de la mairie pour notre projet de services complémentaires.

Le hangar est dangereux, les arbres vont sur les toitures des voisins, et la maison commence à prendre l'eau. Nous avons signé une convention avec l'EPFNA (Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine) qui est en cours de négociation avec le notaire.

3. Autres projets pour les années futures

3.1. Rendre accessible, isoler et améliorer la salle des fêtes pour qu'elle devienne une salle polyvalente



C'est le seul bâtiment public qui n'est pas encore accessible PMR, nous avons pris l'engagement de le faire au plus tôt. De plus, ce bâtiment n'est pas isolé et n'a pas d'espace de rangement. Nous souhaiterions aussi en faire une salle polyvalente avec du sport possible. Il nous faut donc étudier ce projet.

3.4.4 Tourisme à la base de loisirs



La commune possède une base de loisirs « Les 3 Fontaines » de 18 ha, avec 2 étangs (un de 6 ha et l'autre d'1.5 ha) à côté d'un espace de 20 ha appartenant à la fédération de chasse avec un étang géré par la fédération de pêche. Ces espaces sont très prisés par les touristes. Avec la fédération de chasse nous avons fait un parcours pédagogique. Ces espaces sont dans le périmètre de captage des eaux (eau potable pour les communes de Champagné-Saint-Hilaire, Sommières-Du-Clain et Romagne) donc non constructibles. Nous avons, dans le PLUi, prévu sur la parcelle D 686, d'une superficie de 3.5 ha, appartenant à un particulier, un STECAL pour aménager un espace pour accueillir les touristes. Cet espace n'est pas dans le périmètre de captage des eaux.

3.4.7 Remplacement de la chaudière fioul de l'école primaire André Léo par un chauffage avec de la géothermie

Nous avons fait des études préalables avec le CRER et la société AKAJOULE pour remplacer notre chaudière fioul à l'école « André Léo » par du chauffage en géothermie.

3.4.8 Opportunités !

Nous avons un espace de soins et de santé dans lequel il y a des infirmières, ostéopathe, psychologue, esthéticienne et autres. A Champagné-Saint-Hilaire, nous n'avons pas de médecin ni de dentiste et autres professionnels de santé. Actuellement, nous sommes en contact avec le Département de la Vienne pour l'installation de dentistes et si une opportunité se présentait pour d'autres professionnels, nous serions preneurs soit dans des bâtiments de la commune soit dans des bâtiments privés.

3.4.9 Isolation des logements communaux aux 14, 14bis et 16 rue Étienne Saby et 20, 22 et 24 rue Etienne Saby

Nous souhaitons améliorer l'isolation des logements communaux situés aux 14, 14bis, et 16 rue Étienne Saby ainsi que les 20, 22 et 24 de la rue. Nous avons réalisé les audits énergétiques de tous ces logements en 2026. Nous devons avancer sur ces sujets.

3.4.10 Logement 1 rue de l'église

Ce logement n'est pas isolé, il faut réaliser l'audit énergétique en 2026, puis faire des travaux d'isolation ultérieurement.

B. Logement 1ter route de Sommières (9 rue de l'église)

B.1. Avenant pour l'entreprise Thomas Damien

Monsieur le Maire informe qu'il a signé, le 10 avril 2026, un avenant avec l'entreprise THOMAS Damien concernant le lot 3 – Menuiseries extérieures et intérieures pour des travaux supplémentaires d'un montant de 2 230,85€ HT.

B.2. Devis pour l'installation d'un portillon

Monsieur le Maire a signé un devis pour la création et l'installation d'un portillon à l'entreprise THOMAS Damien d'un montant de 1 160€ HT, soit 1 276€ TTC.

B.3. Terrasse

La terrasse est terminée et a été réalisée par les agents municipaux.



B.4. Autres

Plomberie :

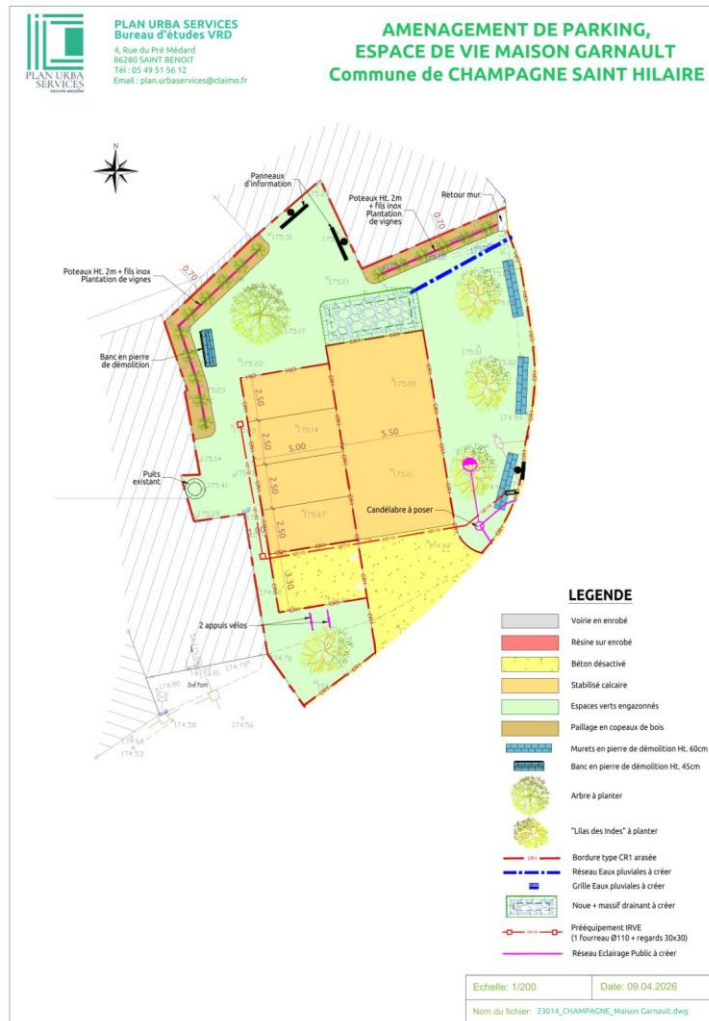
- La chasse d'eau des wc du rez-de-chaussée fuit.
- Le robinet extérieur est mal installé.

Menuiserie :

- Impossibilité de bloquer les volets en position ouverte.

C. Maison 1 route d'Anché : Modification des plans pour le permis d'aménager

Monsieur le Maire a reçu les nouveaux plans de la part de Monsieur Lionel Barret de Plan Urba Services pour l'aménagement du carrefour de la route d'Anché afin de déposer le permis d'aménager.



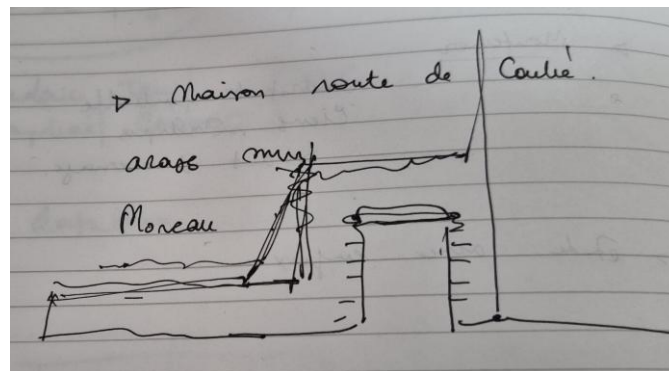
La phase d'aménagement du carrefour sera réalisée dans un second temps.

Monsieur le Maire questionne Monsieur Barret sur la faisabilité de l'installation des lampadaires par SRD dès à présent.

D. Maison 1 route de Couhé : Point sur le projet

Monsieur le Maire informe que nous sommes toujours dans l'attente de l'attribution de la subvention DETR pour ce projet.

Monsieur le Maire avec un adjoint et une secrétaire ont rencontré Madame Coline Boyer le jeudi 12 mars 2026 qui nous a fait un croquis concernant le mur donnant sur la rue de l'église (schéma ci-dessous).



Lors de la rencontre dans le cadre de Village d'Avenir prévue en juin 2026, ce projet sera discuté.

E. Lotissement le Goupillaud 2 : Point sur le projet

Monsieur le Maire informe qu'il a signé le devis de la société SOLUTEL concernant les travaux Télécom pour le lotissement du Goupillaud 2 ainsi que les travaux de câblage pour alimenter la fibre pour un montant de 1 923,36€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que la consultation des entreprises se termine jeudi 30 avril à 12h et la commission se réunira avec Monsieur Roy d'Abscisse le jeudi 21 mai à partir de 14h.

Les membres de la commission sont :

- Titulaires : Gilles Bosseboeuf, Olivier Pin, Yanick Boutin.
- Suppléants : Laurent Saulnier, Nathalie François Dit Sorton, Léa Riou.

Nous sommes en cours de définition du panneau d'informations à installer sur le terrain, les détails sont à terminer.



F. Village d'Avenir : Réunion de restitution par l'Agence des Territoires prévue le 28 avril 2026 à 14h30

- Une réunion est prévue le 28 avril 2026 avec Madame Laurence Renauld, de la Sous-Préfecture de Montmorillon, et Monsieur Éric Aziza de l'Agence des Territoires qui proposera différents scénarii concernant les projets de la mairie et de la maison Audouin (5 rue de l'église et au-dessus du restaurant).

- Une réunion est prévue le jeudi 4 juin 2026 à 14 h avec tous les acteurs afin de présenter et discuter du projet Village d'Avenir dans sa globalité.

G. Rencontre avec Monsieur Corentin Lireux, Chef de projet revitalisation des centres-bourgs - Petites villes de Demain – Habitat, le vendredi 17 avril 2026

Nous avons reçu ce mail de la part de Monsieur Corentin Lireux de la CCCP en date du 11 février 2026, voir ci-dessous :

« Bonjour,

La Région Nouvelle-Aquitaine nous informe de nouvelles modalités pour pouvoir bénéficier d'aides à la rénovation de logements communaux.

Elle informe que les financements peuvent être sollicités à hauteur de 15 000€/logements pour 2 logements minimum. Elle informe que la sélection se réalise par arbitrage en commission. Il a également été précisé qu'il est préférable que les demandes s'inscrivent dans une stratégie large définie à l'échelle intercommunale plutôt qu'au gré des opportunités.

Cette demande fait résonnance avec l'action N°4 du PLH intitulée "accompagner les communes et les bailleurs sociaux dans la rénovation du parc public" et dans laquelle une sous-action s'intitule "accompagner la rénovation des logements communaux". Il y est ici fait référence aux aides départementales (jusqu'à 12 000€/logement) et au fonds de concours intercommunal.

Ainsi, en lien avec Charlotte Chapelle, je vous proposerai mes services pour aider à la constitution des demandes de subvention pour les logements communaux (aide régionale et départementale).


Pour réaliser ces demandes en bonne et due forme, il me faut néanmoins avoir une vision exhaustive du parc communal à l'échelle intercommunale. Ainsi, je vous remercie par avance de me retourner dès que possible le tableau annexé à ce présent mail.


Je suis disponible pour toute information complémentaire à ce mail.

Cordialement,

Corentin Lireux »

Nous l'avons donc rencontré le vendredi 17 avril 2026 et lui avons présenté l'ensemble de nos locations (voir ci-dessous) :

 État du parc des logements locatifs Champagné-Saint-Hilaire															Ref doc : GB/EC/13/2026		
MAJ 20/04/2026																	
N°	Adresse	Surface (en m²)	Composition	Nbr d'hab.	Loyer	Loyer/m²	État	Date de const*	Date de rénovat*	Date de dernière location	Diagnostic énergétique			Date de fin de nouvelle location*	Rapport Audit Énergétique Energies Vienne		Décision
											Date	DPE	GES		Date	Bureau d'études	
1	1 rue Étienne Saby	65,28	RDC : cuisine, buanderie, WC 1er : 2 chambres, salle d'eau + WC	3	514,45 €	7,88 €	Rénové	19e	2024	2024	2024	C	B	-	24/01/2022	GEO ÉNERGIE & SERVICES	
2	1 bis rue Étienne Saby	57,88	RDC : cuisine, buanderie, WC 1er : 2 chambres, salle d'eau + WC	1	453,92 €	7,84 €	Rénové	19e	2024	2024	2024	C	A	-	24/01/2022	GEO ÉNERGIE & SERVICES	
3	14 rue Étienne Saby	66,33	RDC : cuisine, salon, WC 1er : chambre, salle d'eau 2e : chambre, salle d'eau	1	450 €	6,78 €	A rénover	1955		2025	2025	E	B	2034	23/01/2024	AKÉA ENERGIE	Recherche financements Travaux *1
4	14 bis rue Étienne Saby	70,13	RDC : cuisine, salon, WC 1er : chambre, salle d'eau 2e : chambre, salle d'eau	1	418,04 €	5,96 €	A rénover	1955		2018	2018	VIERGE	VIERGE	A REFAIRE	23/01/2024	AKÉA ENERGIE	Recherche financements Travaux *1
5	16 rue Étienne Saby	109,51	RDC : cuisine, salon, WC 1er : 2 chambres, salle de bain 2e : 2 chambres	1	448,63 €	4,10 €	A rénover	1955		2023	2023	E	E	2034	23/01/2024	AKÉA ENERGIE	Recherche financements Travaux *1
6	20 rue Étienne Saby	72		1	321,47 €	4,46 €	A rénover	1955		1992				A REFAIRE	23/01/2024	AKÉA ENERGIE	Recherche financements Travaux *2
7	22 rue Étienne Saby	72,05	RDC : cuisine, salon, WC 1er : chambre, salle d'eau 2e : chambre, salle d'eau	2	495,76 €	6,88 €	A rénover	1955		2019	2016	D	B	A REFAIRE	23/01/2024	AKÉA ENERGIE	Recherche financements Travaux *2
8	24 rue Étienne Saby	69,1	RDC : cuisine, salon, WC 1er : chambre, salle de bain 2e : chambre	1	420,71 €	6,09 €	A rénover	1955		2021				A REFAIRE	23/01/2024	AKÉA ENERGIE	Recherche financements Travaux *2
9	5 place de la Mairie	70,49	RDC : entrée 1er : cuisine, salon, 2 chambres, salle de bain, WC	2	450 €	6,38 €	Rénové	19e	2012	2025	2023	D	B	-			
10	1 rue de l'Église		RDC : entrée 1er : cuisine, salon, chambre, salle d'eau + WC	1	210 €		A rénover	19e		1979				A REFAIRE			Faire audit Énergies Vienne
11	7 rue de l'Église	88,23	RDC : cuisine, salon, buanderie, WC 1er : 2 chambres, salle d'eau	2	440 €	4,99 €	Rénové	19e	2020	2025	2025	D	B	-			
12	9 rue de l'Église	88,01	RDC : cuisine, salon, buanderie, WC 1er : 2 chambres, salle d'eau, WC	4	560 €	6,36 €	Rénové	19e	2026	2026	2026	B	A	-	27/01/2022	GEO ÉNERGIE & SERVICES	
13	2 route de Sommières	95,55	RDC : entrée 1er : cuisine, salon, chambre, salle de bain, WC 2e : chambre	4	460 €	4,81 €	Rénové	19e	2012	2025	2023	D	B	-			
14	2 bis route de Sommières	24	RDC : salon, cuisine, salle d'eau + WC	1	260 €	10,83 €	Rénové	19e	2018	2021	2026	D	B	-			

 État du parc des logements locatifs Champagné-Saint-Hilaire															Ref doc : GB/EC/13/2026		
MAJ 20/04/2026																	
N°	Adresse	Surface (en m²)	Composition	Nbr d'hab.	Loyer	Loyer/m²	État	Date de const*	Date de rénovat*	Date de dernière location	Diagnostic énergétique			Date de fin de nouvelle location*	Rapport Audit Énergétique Energies Vienne		Décision
											Date	DPE	GES		Date	Bureau d'études	
15	2 rue de Presbytère	42,89	RDC : cuisine, salon, WC, 2 chambres, salle d'eau	1	328,38 €	7,66 €	Rénové	19e	2023	2024	2023	D	A	-	24/01/2022	GEO ÉNERGIE & SERVICES	
16	2 bis rue du Presbytère	65,28	RDC : entrée 1er : cuisine, salon, buanderie, WC, 2 chambres, salle d'eau	2	420 €	6,43 €	Rénové	19e	2023	2025	2023	D	A	-	24/01/2022	GEO ÉNERGIE & SERVICES	
17	Logement 1 - 1 route de Couhé	59,48	RDC : salon, cuisine, 2 chambres, salle d'eau, WC				Étudié - à rénover	1955							30/10/2024	PB FLUIDES	Recherche financements Travaux 2026/2027
18	Logement 2 - 1 route de Couhé	58,94	1er : salon, cuisine, 2 chambres, salle d'eau, WC				Étudié - à rénover	1955							30/10/2024	PB FLUIDES	Recherche financements Travaux 2026/2027
19	Logement 3 - 1 route de Couhé	34,21	2e : salon, cuisine, chambre, salle d'eau, WC				Étudié - à rénover	1955							30/10/2024	PB FLUIDES	Recherche financements Travaux 2026/2027
20	1/1bis route de Sommières (étage restaurant) et 3/5 rue de l'Église (Maison Audouin)		PROJET DE LOGEMENTS ET AUTRE (dans la cadre de l'opération "Villages d'Avenir")				En étude	19e									Recherche financements Travaux ?

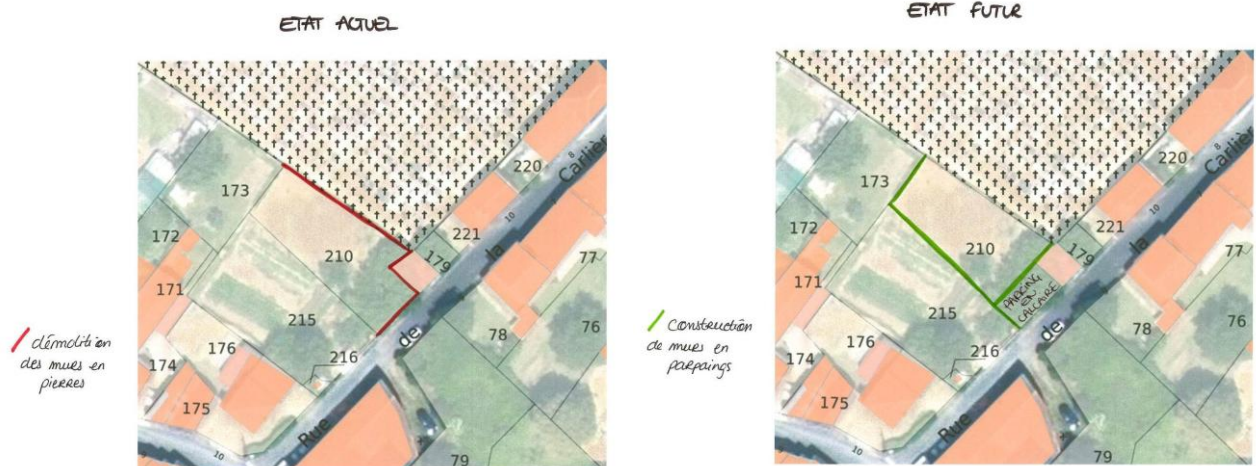
*La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience » impose un seuil minimal à respecter en matière de consommation énergétique pour que le logement soit considéré comme décent, au sens de l'article 6 de la loi du 89-462 du 06 juillet 1989, et puisse être loué en toute légalité. - G : 01/01/2025 ; F : 01/01/2028 ; E : 01/01/2034

Il faudra que nous avancions sur les sujets isolation logements 14 au 24 rue Etienne Saby et sur celui du 1 rue de l'église.

H. Dossiers ACTIV'3

H.1. Espace parking suite à l'extension du cimetière : Permis de démolir

Monsieur le Maire informe que le permis de démolir concernant la partie commune du mur du cimetière pour permettre la création d'une extension, et le mur vers la rue de la Carrière pour permettre la création d'un parking a été déposé en date du 10 avril 2026. Nous sommes dans l'attente du retour de l'Agence des territoires.



Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Lionel BARRET de Plan Urba Services de réaliser des plans concernant la réalisation de ce parking pour pouvoir déposer une déclaration préalable d'aménagement (DPA) et faire la demande d'ACTIV'3 (lorsque le Département aura donné le montant alloué).

H.2. Aménagement de l'agrandissement des ateliers communaux : Création d'une dalle béton

Monsieur le Maire a fait plusieurs demandes de devis à différentes entreprises afin d'obtenir un chiffrage pour la création d'une dalle béton aux ateliers techniques communaux, ce qui nous permettra de réaliser la demande de subvention ACTIV'3 du Département pour l'année 2026 une fois l'information concernant le montant alloué reçue du Président du Département.

I. Locaux communaux et commerciaux

I.1. Boulangerie : point sur la liquidation de la « Fournée Lezéenne »

❖ Monsieur le Maire a reçu en date du 8 avril 2026 un mail de Maître Drouineau du Cabinet 1927 Avocats concernant les conclusions n°2 du mandataire dans l'affaire de la liquidation judiciaire de "La Fournée Lezéenne" :

Ces documents ont été envoyé aux conseillers municipaux en amont de la réunion.

"Monsieur le Maire,

Je reviens vers vous dans le dossier visé en référence et vous prie de trouver ci-joint les conclusions communiquées par le mandataire de la société LA FOURNÉE LÉZÉENNE.

Il n'apparaît pas nécessaire d'y répliquer dans la mesure où celles-ci sont purement responsives, nos dernières écritures ayant utilement recentré le débat.

Comme je vous l'indiquais précédemment, le mandataire se prévaut de la jurisprudence actuellement retenue par la Cour de cassation et n'hésite pas à produire plusieurs arrêts à l'appui de son argumentation.

La position développée par une partie de la doctrine ainsi que par certains de mes confrères, a toutefois été reprise dans nos dernières conclusions. Elle demeure en effet pertinente et susceptible d'emporter la conviction de la juridiction.

*L'affaire sera évoquée à **l'audience du 22 avril 2026**. Votre présence n'est pas requise.*

Je ne manquerai pas de revenir vers vous à l'issue de celle-ci afin de vous indiquer la date à laquelle la décision sera rendue.

Veillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Me Thomas Drouineau, Avocat Associé responsable du dossier"

❖ Maître Drouineau nous a envoyé un mail le 22 avril 2026 concernant l'audience de ce même jour :

"Monsieur le Maire,

*Je fais suite à l'audience de ce jour et vous informe que l'affaire **a été mise en délibéré au 2 juin 2026**, date à laquelle la décision sera rendue.*

Le magistrat rapporteur a indiqué "découvrir" les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, ce qui conforte notre position quant à son incompétence, la question de la domanialité n'ayant pas vocation à être tranchée dans le cadre de la présente procédure.

En tout état de cause, je ne manquerai pas de vous transmettre la décision à réception,

Veillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Me Thomas Drouineau, Avocat Associé responsable du dossier"

I.2. Délibération n°44/2026 : Logement 2bis route de Sommières : Détermination du montant du loyer

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le logement situé au 2bis route de Sommières est disponible à la location.

Le logement a une surface totale de 24m² composé d'une pièce de vie avec un coin cuisine et une salle de douche avec WC.

En plus du logement, il y a un espace extérieur couvert non clos donnant sur la rue.

Nous avons délibéré dernièrement pour les logements suivants :

Adresse	Composition logement	Composition hors logement	Superficie	Loyer actuel
5 place de la mairie	<i>Rez-de-Chaussée</i> Entrée Deux chambres Une salle de bain Un WC Une pièce de vie/Cuisine Buanderie ?	RAS	71,9m ²	450 €
2 rue du Presbytère	<i>Rez-de-chaussée :</i> Pièce de vie (entrée, cuisine, salon, salle de séjour) Rangement Chambre 1 Chambre 2 Salle d'eau WC	Espace extérieur commun Emplacement de stationnement réservé	42,89m ²	325 €
2 bis rue du Presbytère	<i>Rez-de-chaussée :</i> Entrée <i>Étage :</i> Cuisine, Séjour Palier WC Chambre 1 Chambre 2 Salle d'eau Cellier	Espace extérieur commun Emplacement de stationnement réservé	65,28m ²	420 €
7 rue de l'église	<i>Rez-de-Chaussée :</i> Une pièce de vie Cuisine Un WC Buanderie <i>Étage :</i> Deux chambres Une salle d'eau	Espace extérieur commun à venir Emplacement de stationnement réservé à venir	88,23 m ²	440 €
2 route de Sommières	Entrée au rez-de-chaussée <i>1^{er} étage :</i> Une chambre	RAS	95,55m ²	460 €

	Une salle de bain Un WC Une pièce de vie/Cuisine <i>2^{ème} étage :</i> Une chambre			
1 rue Etienne Saby	<i>Rez-de-chaussée :</i> Cuisine, Séjour Buanderie WC Dégagement <i>Étage :</i> Chambre 1 Chambre 2 Salle d'eau/WC Palier	Espace extérieur commun avec cabanon de jardin pour chaque logement Emplacement de stationnement réservé	65,28m ²	510 €
1 bis rue Etienne Saby	<i>Rez-de-chaussée :</i> Cuisine, Séjour Buanderie WC <i>Étage :</i> Chambre 1 Chambre 2 Salle d'eau/WC Palier	Espace extérieur commun avec cabanon de jardin pour chaque logement Emplacement de stationnement réservé	57,88m ²	450 €
9 rue de l'église	<i>Rez-de-chaussée :</i> Cuisine Séjour/Salon Cellier WC <i>Étage :</i> Chambre 1 Chambre 2 Salle de bain WC	Espace extérieur commun à venir Emplacement de stationnement réservé à venir	90m ²	560€

Monsieur le Maire propose de délibérer pour fixer le montant du loyer pour la future location. Les conditions de revalorisation seront les mêmes qu'actuellement à compter du début du bail. Il propose un loyer mensuel de 260 €. Le loyer précédent était de 244,87€ TTC en avril 2026.

D'autre part, nous avons une candidate qui a toutes les conditions de garantie pour la location de ce logement. Ce logement est à repeindre entièrement. Cette personne est prête à effectuer la peinture (fourniture par la mairie). Cette location pourrait débuter au 1^{er} mai 2026. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la gratuité des deux premiers mois (mai et juin 2026) pour dédommager ce futur locataire des travaux de peinture.

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISENT la gratuité des deux premiers mois de location (mai et juin 2026).
- DÉCIDENT DE FIXER le loyer mensuel du logement situé au 2bis route de Sommières à 260 € (Deux cent soixante euros). Ce loyer sera à régler au 1^{er} de chaque mois au Trésor Public.
- DÉCIDENT DE REVISER ce loyer annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous les documents en ce sens.

I.3. Logement 9 rue de l'église : Nouvelle location

Monsieur le Maire informe que le logement au 9 rue de l'église est disponible à la location pour un loyer de 560€. La nouvelle location a démarré le 17 avril 2026.

V. VOIRIE / RESEAUX

A. Voirie communale : Compte-rendu de la commission voirie du 16 avril 2026

Les membres de la Commissions présents : Gilles Bosseboeuf, Olivier PIN, Louise Clochard, Laurent Saulnier, Yanick Boutin, Vincent Bonnin

Et hors commission : Nathalie François dit Sorton.

- Préparation des travaux voirie route/ CCCP 2026

Le piquetage de chantier a lieu ce vendredi 17 avril : sont au programme les routes de la Rouère à Fougeré (les Antennes pour respecter le budget) et Le Néda à la Ferraudière.

Début des travaux semaine 24 (autour du 10 juin)

Gravillonnage semaine 26 (autour du 24 juin)

Les dérasements sont prévus par les agents communaux dès la semaine prochaine (nous réalisons cette tâche pour garder le budget pour la réfection du goudronnage de la voirie).

A noter qu'il faut corriger le virage du Néda avant travaux.

- Travaux en cours de 2025 à terminer

La Croizette : bas-côtés à tasser en complément des travaux déjà effectués

Le chemin du Patural à la Croizette : un passage à recharger.

Le chemin de Limes au Patural : à voir avec EDV SIVEER pour les finitions.

Base de loisir : terminer la plateforme avec de la terre végétale ce sera à faire de façon prioritaire pendant qu'il fait beau. Voir pour récupérer les bancs autour de l'étang qui ont été enlevés en urgence l'an dernier pour le passage des camions qui nous ont permis de recharger les berges. Si non réutilisables, on verra après récupération.

Dérasement supplémentaire à la Combaudière au coin de la route de Mauny.

La Thomasselière il y aura un fossé à faire mais nous attendrons les travaux d'EDV SIVEER avec Ineo annoncés à partir de juin.

Village de Percejaud virage à reprendre : il sera traité par les agents dès que possible (il faut décaisser et remettre du gros matériau).

Reprises de deux points à Lussabeau sur chantier EDV par l'entreprise Arlaud

- Enrobé à froid sur les routes

Une grande partie des voies communales ont été réalisées par les agents et tassé avec le rouleau de la CCCP. Il reste à faire les secteurs Nord et Bois Brault en priorité.

- Travaux d'entretien à prévoir avec matériel CCCP sur enveloppe entretien.

Prévoir reprises de déformations avec 0/20 et goudron PATA juin ou septembre.

- VC 47 Le Moreau environ 50 ml plus quelques trous.

- La Roche à RD37 finir la portion non impactée par EDV.

- VC11 le Battu : une portion à revoir entre pied Baugé et le Battu

- VC53 la Croizette : en face la sortie de l'étang de la Chasse sur environ 60Ml. Est-ce qu'on remet des buses avant, ce serait très utile avant d'entreprendre de nouvelles consolidations.

- VC 64 La Boisnalière / Bois Brunet : plusieurs flaches en cours de formation. Est-ce qu'on remet des buses avant au niveau de Bois Brunet ; un point sera fait avant avec Bouygues TP.

- Entrée VC 40 Bois Brault : sur environ 40 ml

- VC 22 Belle Eve avec plusieurs passages déformés mais non prioritaires.

- VCM 82 et VCM 83 La Férole et Pilochet très gros travaux à voir avec Anché commune mitoyenne. Visiblement Anché n'a pas les moyens financiers de les faire actuellement.

- Entre Le Bouchaud et Bois Brault : commencer par un peu de dérasement pour valider l'écoulement des eaux.

- La Ferraudière pour aller chez Mercier (tous les virages sont très abimés ; le commerce d'œuf en bout de route entraîne de nombreux passages de véhicules de tous types.

Si le budget le permet, on pourra déterminer une voie pour faire du PATA.

- Demande diverses des habitants

Le Moreau : Mme Berthomé : demande de broyage première fois des bas-côtés. Sera complété par les passages des agents de Sommières.

Janine le Gouézigou : Buse route de Gençay (fait) et évacuation des eaux pluviales le long de chez M Messent ; la haie n'est pas entretenue et bouche le passage. A traiter

Marina Saumur à la Ferraudière : curage du fossé et remise à niveau

M Granier la grande Grange devant son portail : traité dans le cadre des reprises 2025.

Le Pouyaud M Pierre Naudin : aménagement des deux virages de la route VC 79 (demande connue non formalisée à ce jour). Il faudra décaisser et renforcer les abords avec de gros matériaux et finition calcaire pour favoriser un tassement efficace dans le temps.

Pose de miroirs. En attente de courriers : l'investissement sera à la charge des demandeurs après prise d'un arrêté de permission de pose.

Nettoyage du fossé du Néda au vieux puit. Vincent Bonnin précise qu'un devis sera demandé à la société Ancelin qui doit intervenir sur site pour un autre chantier et devrait pouvoir faire un geste commercial.

Les Brousses devant chez C Vidal. L'ensemble du chemin en calcaire a été repris la semaine dernière : nous verrons s'il reste un trou lors des prochaines pluies.

- Travaux sur les chemins

Lime au Patural en travers. Remettre du gros et compacter avec un gros rouleau ; l'idéal aurait été de pouvoir avoir accès à une niveleuse et un rouleau lourd ; nous solliciterons les entreprises lors de travaux similaires à proximité.

Chemin du Patural à bois Contival.

Chemin du Pouyaud à La Villa : un aplanissement serait nécessaire au préalable et on pourra rapporter du gros matériau.

Du Pouyaud au Laitier. Gros matériau à apporter et complément avec du 0/60 rapporter par Bouygues en compensation du chantier de Brion, non fini (non livré à ce jour)

Voir romaine à la Roche ! En arrivant vers la Millière. Un passage à renforcer

Chemin de la Grande Grange à la route de la Ferrière. L'eau ne rejoint pas le fossé, il faudrait faire des saignées et renforcer la voie par endroit avec du calcaire.

Le chemin de Petit Bois brunet à la route d'Anché est très dégradé et acceptera des matériaux de grosse taille à compléter par du petit.

Nous restons à l'écoute des signalements ultérieurs

- La signalétique

Panneau la Ferraudière – la Boisnalière – la Gaudière – (et 200 à 299)

Interdiction Poids lourds chemin du Haras !

Parking pour les logements

Route inondable (la Croizette)

- Questions diverses

En prévision : réalisation d'une réserve incendie de 120m³ par M Mercier dans le cadre de son autorisation d'installation : une convention sera signée avec la commune pour avoir un accès pour le village de la Ferraudière.

Rappel à l'ordre pour chauffeur de transport scolaire. Au Néda, on a le souci de l'effondrement du Fossé dans le village.

Entretien broyeur des chemins de randonnée ! Nous commencerons autour du 15 mai car il faut attendre la montaison des graminées pour qu'elles repoussent moins vite !

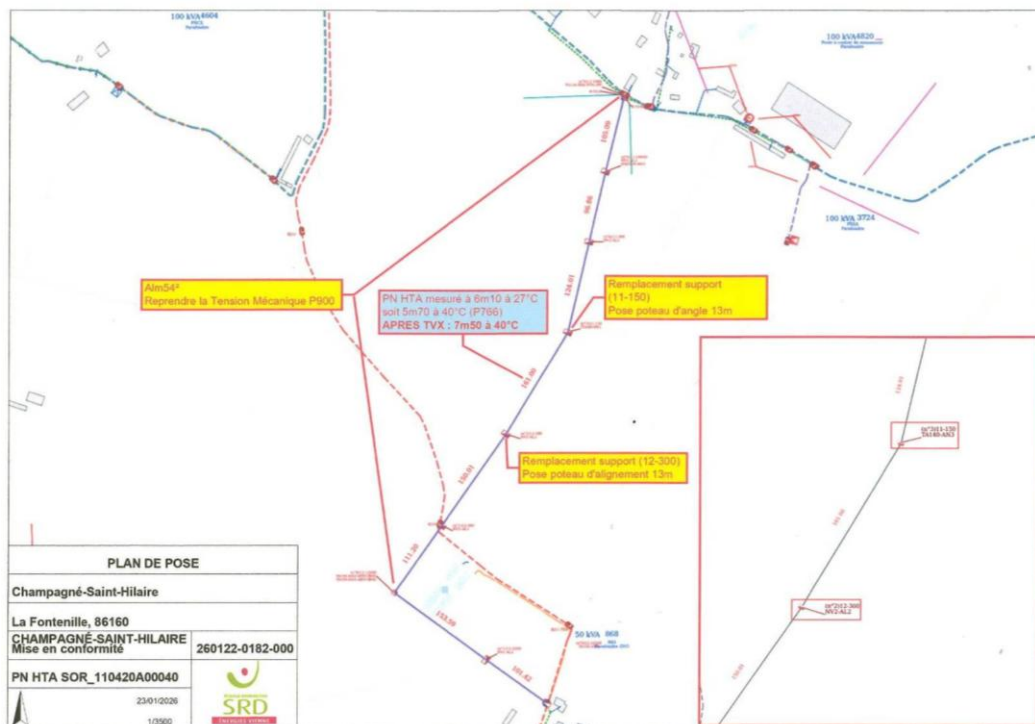
B. Travaux AEP – Les Vallées / La Grande Grange – Sommières / Le Patural

L'entreprise M-RY a terminé les travaux et la réception est faite avec Eau de Vienne.

L'entreprise INEO devrait commencé les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable entre la grande Grange et Sommières (déchetterie) à partir de la fin du mois de mai 2026. Nous attendons des précisions.

Nous sommes toujours en attente de l'intervention OUEST TP pour corriger les défauts constatés sur la tranchée d'enfouissement d'eau potable entre le Patural et la Source bleue. L'entreprise devrait finir les raccordements au Patural pour Eau de Vienne à partir du 22 mai 2026 et pourrait donc alors réaliser cette intervention en même temps.

C. Travaux de réhabilitation de la ligne aérienne 90 000 volts le Laitier - La Planche



Les travaux de terrassement des voies d'approche aux poteaux à changer sont à peu près terminés. Le renouvellement des poteaux commence à partir de début mai. Nous avons reçu les demandes d'autorisation en mairie.

D. Réfection des voiries départementales

La DAEE de l'Isle Jourdain nous informe de travaux de réfections de voirie sur le RD 29 route d'Anché et la RDC 37 route de Romagne à partir du 12 juin prochain. Les enduits seront refaits complètement par l'entreprise COLAS. La circulation sera interdite et donc déviée durant ces travaux.

E. Notification de reconnaissance Catastrophe Naturelle 2025 (CATNAT) : Commune non reconnue

La Préfecture de la Vienne nous informe que la commune n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle pour l'année 2025, courrier ci-dessous.

Poitiers, le 24 mars 2026

Monsieur le maire,

Vous m'avez transmis une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle consécutive au phénomène de sécheresse 2025 survenu du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Je suis au regret de vous informer que votre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté INTE2606207A du 13/03/26 publié au Journal Officiel du 18/03/26, joint au présent courrier. Les annexes de l'arrêté précisent les motivations de cette décision.

Par ailleurs, je vous précise que l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, notamment les rapports d'expertise technique réalisés sont d'ores et déjà à votre disposition sur l'application ICATNAT. Dans le cas où des documents seraient manquants, je vous invite à vous rapprocher de mes services (service interministériel de défense et de protection civile).

À titre de rappel, les décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions prévues par les articles L411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration ou d'un recours contentieux dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet de la Vienne


Serge BOULANGER

M. Gilles BOSSEBOEUF
Maire de CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE
01 Place de la mairie
86160 CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

Tél : 05 49 55 70 76
Mél : ludivine.leprince@vienne.gouv.fr
7 place Aristide Briand, 86000 Poitiers
www.vienne.gouv.fr

VI. URBANISME

RAS

VII. FINANCES

Il est remis à chaque conseiller tous les fichiers de chaque budget 2026.

A. Délibération n°45/2026 : Don à la commune d'habitants sous conditions d'investissement

Monsieur Gilles Bosseboeuf et Madame Annette Bosseboeuf souhaitent faire un don à la commune d'un montant de 1000€ suivant les conditions précisées ci-dessous dans leur courrier du 7 avril 2026.

Annette et Gilles BOSSEBOEUF

La Roche le 7 avril 2026

à

Commune de Champagné-Saint-Hilaire

1, place de la Mairie
86160 CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE

Objet : Don de 1000 euros de Madame et Monsieur Bosseboeuf, sous conditions

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus

Nous avons l'honneur de faire un don de 1000€ à la commune, à condition que :

- Ce don serve à acheter deux jeux pour l'école de Champagné-Saint-Hilaire, ces jeux seront installés dans la cour de l'école et seront à prendre dans le catalogue d'altrad (panneaux fahr). Ces jeux seront choisis en concertation avec les enseignants et les agents du périscolaire.
- Ce don, perçu en fonctionnement devra être reversé intégralement en investissement par une DM expliquée ci-dessous
- Une DM soit faite sur le budget principal, pour reverser 1200 euros en investissement, et que l'achat se fasse en investissement.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de nos meilleures salutations.

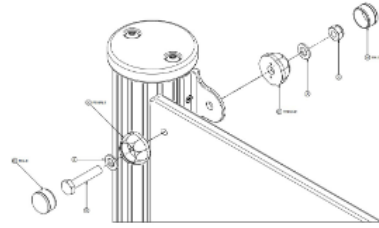
Annette et Gilles Bosseboeuf



Poteaux pour les panneaux

Dimensions : 150 cm
Dimensions hors sol : 110 cm

98 €_{HT}
A l'unité



Panneaux de jeu

Nos panneaux de jeux sont parmi nos plus populaires et offrent une multitude d'activités amusantes pour tous.

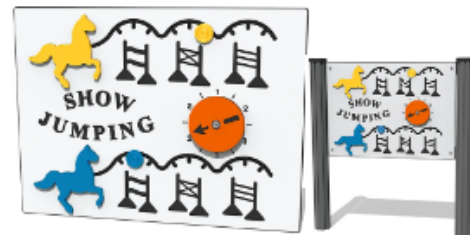
Testez vos talents à la course, au jeu d'enchevêtrement, au jeu de la ligne, au morpion, au ludo et bien d'autres jeux encore grâce à notre gamme de panneaux de jeux de cour de récréation.

329 €_{HT} l'unité modèle au choix



Puissance 4

Ce panneau « 4 en ligne » comporte 48 jetons coulissants bleus et jaunes mobiles.
> 800 x 595 mm



Course de chevaux

Jeu de course de compteurs amusant comprenant une roulette 1 à 3 et nos compteurs coulissants faciles à glisser en forme de T.
> 800 x 595 mm



La tortue et le lièvre

Faites tourner le disque et déplacez votre pion, la tortue parviendra-t-elle à battre le lièvre dans ce jeu de course amusant ?
> 800 x 595 mm



Course de formule 1

Virages et manœuvres pour vaincre votre adversaire sur le circuit. Un jeu de course automobile amusant.
> 800 x 595 mm

	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser	0,00 €
Recettes	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser	0,00 €
Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	25 058,65 €
	Réalisées :	15 536,72 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	25 058,65 €
	Réalisées (y compris excédent de fonctionnement) :	28 434,04 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		0,00 €
Fonctionnement :		12 897,32 €
Résultat global :		12 897,32 €

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTENT le CFU 2025 du budget du gîte communal comme présenté ci-dessus.
- APPROUVENT définitivement les résultats de l'exercice 2025 tels que présentés.

C. Délibération n°47/2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement du Goupillaud 2

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, Monsieur le Maire se retire lors du vote après avoir présenté le CFU, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, le vote du CFU se réalise sous la présidence de Monsieur Olivier PIN.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-14 relatifs aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2022-0408 du 23 mars 2022 portant généralisation du CFU et modifiant les modalités de présentation des comptes des collectivités locales ;

VU le décret n°2022-1247 du 19 septembre 2022 précisant les règles de présentation et d'approbation du CFU;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et intercommunalités ;

VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur et des Finances Publiques relative à l'application du CFU pour l'exercice budgétaire 2024 ;

VU la transmission du CFU 2025 à la commune par l'ordonnateur et le comptable public conformément aux dispositions en vigueur ;

Considérant que le CFU vise à simplifier la présentation des comptes des collectivités locales en fusionnant l'ancien compte administratif et le compte de gestion ;

Considérant que ce document, élaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de la commune pour l'exercice 2025.

Considérant que la commune de Champagné-Saint-Hilaire a adopté ce dispositif pour améliorer la lisibilité et la transparence des finances locales ;

Monsieur le Maire présente le CFU 2025 du budget du lotissement du Goupillaud 2 comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	373 961,00 €
	Réalisé :	89 735,00 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Recettes	Prévu :	373 961,00 €
	Réalisé :	42 367,00 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	473 961,00 €
	Réalisées :	47 368,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévues :	473 961,00 €
	Réalisées (y compris excédent de fonctionnement) :	194 736,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-47 368,00 €
Fonctionnement :	147 368,00 €
Résultat global :	100 000,00 €

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTENT le CFU 2025 du budget du lotissement du Goupillaud 2 comme présenté ci-dessus.
- APPROUVENT définitivement les résultats de l'exercice 2025 tels que présentés.

D. Délibération n°48/2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Multi-Commerces

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, Monsieur le Maire se retire lors du vote après avoir présenté le CFU, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, le vote du CFU se réalise sous la présidence de Monsieur Olivier PIN.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-14 relatifs aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2022-0408 du 23 mars 2022 portant généralisation du CFU et modifiant les modalités de présentation des comptes des collectivités locales ;

VU le décret n°2022-1247 du 19 septembre 2022 précisant les règles de présentation et d'approbation du CFU;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et intercommunalités ;

VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur et des Finances Publiques relative à l'application du CFU pour l'exercice budgétaire 2024 ;

VU la transmission du CFU 2025 à la commune par l'ordonnateur et le comptable public conformément aux dispositions en vigueur ;

Considérant que le CFU vise à simplifier la présentation des comptes des collectivités locales en fusionnant l'ancien compte administratif et le compte de gestion ;

Considérant que ce document, élaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de la commune pour l'exercice 2025.

Considérant que la commune de Champagné-Saint-Hilaire a adopté ce dispositif pour améliorer la lisibilité et la transparence des finances locales ;

Monsieur le Maire présente le CFU 2025 du budget multi-commerces comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	7 343,93 €
	Réalisé :	5 404,80 €
	Reste à réaliser	800,00 €
Recettes	Prévu :	7343,93 €
	Réalisé :	2 443,93 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	22 418,48 €
	Réalisées :	5 264,22 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	22 418,48 €
	Réalisées (y compris excédent de fonctionnement) :	17 101,56 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2 960,87 €
Fonctionnement :	11 837,34 €
Résultat global :	8 876,47 €

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTENT le CFU 2025 du budget multi-commerces comme présenté ci-dessus.
- APPROUVENT définitivement les résultats de l'exercice 2025 tels que présentés.

E. Délibération n°49/2026 : Approbation de l'affectation des résultats 2026 du budget Multi-commerces

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 5 118,86 €
- Un excédent reporté de 6 718,48 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 11 837,34 €

- Un déficit d'investissement de 2 960,87 €

- Un déficit des restes à réaliser de 800,00 €

Soit un besoin de financement de : 3 760,87 €

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (14), d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget du multi-commerces comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCÉDENT 11 837,34 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 1 316,94 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) 3 351,92 €

Résultat d'investissement reporté (001) : 516,94 €

F. Délibération n°50/2026 : Décision modificative n°1 du budget multi-commerces

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif du budget Multi-Commerces a été voté avant le vote du CFU. Une erreur d'un montant de 450€ a été trouvée et pour rétablir la situation correspondant aux résultats du CFU, il est indispensable de faire les modifications expliquées ci-dessous :

- Section de Fonctionnement :
 - Recettes :
 - Augmenter de 450€ à l'article 002.
 - Dépenses :
 - Augmenter de 450€ l'article 781.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
681 (68) : Dot. amort. et prov. Charges de	450,00	002 (002) : Résultat de fonctionnement rej	450,00
	450,00		450,00
Total Dépenses	450,00	Total Recettes	450,00

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité (14), de modifier le budget comme expliqué ci-dessus.

G. Délibération n°51/2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal Mairie

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, Monsieur le Maire se retire lors du vote après avoir présenté le CFU, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, le vote du CFU se réalise sous la présidence de Monsieur Olivier PIN.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-14 relatifs aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2022-0408 du 23 mars 2022 portant généralisation du CFU et modifiant les modalités de présentation des comptes des collectivités locales ;

VU le décret n°2022-1247 du 19 septembre 2022 précisant les règles de présentation et d'approbation du CFU;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et intercommunalités ;

VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur et des Finances Publiques relative à l'application du CFU pour l'exercice budgétaire 2024 ;

VU la transmission du CFU 2025 à la commune par l'ordonnateur et le comptable public conformément aux dispositions en vigueur ;

Considérant que le CFU vise à simplifier la présentation des comptes des collectivités locales en fusionnant l'ancien compte administratif et le compte de gestion ;

Considérant que ce document, élaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de la commune pour l'exercice 2025.

Considérant que la commune de Champagné-Saint-Hilaire a adopté ce dispositif pour améliorer la lisibilité et la transparence des finances locales ;

Monsieur le Maire présente le CFU 2025 du budget principal de la mairie comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 387 938,39 €
	Réalisé :	375 716,04 €
	Reste à réaliser	261 940,00 €

Recettes	Prévu :	1 387 938,39 €
	Réalisé :	383 161,69 €
	Reste à réaliser	155 843,66 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	1 026 969,55 €
	Réalisées :	773 891,59 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévues :	1 026 969,55 €
	Réalisées (y compris excédent de fonctionnement) :	1 130 731,31 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	7 445,65 €
Fonctionnement :	356 839,72 €
Résultat global :	364 285,37 €

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTENT le CFU 2025 du budget principal de la mairie comme présenté ci-dessus.
- APPROUVENT définitivement les résultats de l'exercice 2025 tels que présentés.

H. Délibération n°52/2026 : Approbation de l'affectation des résultats 2026 du budget principal Mairie

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 169 029,15 €
- Un excédent reporté de 187 810,57 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	356 839,72 €
• Un déficit d'investissement de	7 445,65 €
• Un déficit des restes à réaliser de	106 096,34 €
Soit un besoin de financement de :	98 650,69 €

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget de la mairie comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCÉDENT	356 839,72 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	98 650,69 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	258 199,98 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	7 445,65 €

I. Délibération n°53/2026 : Décision modificative n°1 du budget principal Mairie

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif du budget principal Mairie a été voté avant le vote du CFU. Une erreur d'un montant de 10,95€ a été trouvée et pour rétablir la situation correspondant aux résultats du CFU, il est indispensable de faire les modifications expliquées ci-dessous :

- Section de Fonctionnement :
 - Recettes :
 - Diminuer de 10,95€ à l'article 002.
 - Augmenter de 10,95€ à l'article 781.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		002 (002) : Résultat de fonctionnement rej	-10,95
		781 (78) : Rep. amort. et prov. produits fo	10,95
			0,00
Total Dépenses		Total Recettes	
			0,00

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité (14), de modifier le budget comme expliqué ci-dessus.

J. Délibération n°54/2026 : Décision modificative n°2 du budget Mairie si accord du don sous conditions d'investissement

Monsieur le Maire explique qu'un don de 1 000€ sera fait à la commune en recettes de fonctionnement pour le reverser en investissement pour un achat de jeux pour l'installation dans la cour de l'école.

Monsieur le Maire explique que le FCTVA sera récupéré (équivalent environ à la TVA) par la commune donc un mouvement de 1 200€ est effectué de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Il est donc nécessaire de modifier le budget de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :
 - Augmentation du chapitre 75 – Autres produits de gestion courante à l'article 756 de 1 000€, soit 3 000€ au lieu de 2 000€
 - Diminution du chapitre 68 à l'article 681 de la réserve de 200€, soit 67 800 au lieu de 68 000€
 - Augmentation du virement de la section de fonctionnement 023 de 1 200€, soit 298 200 € au lieu de 297 000€
- Section d'investissement :
 - Chapitre 021 - Augmentation du virement de la section de fonctionnement de 1 200€, soit 298 200 € au lieu de 297 000€.

- Augmentation de l'opération 1081 – Aménagement de l'espace à l'article 2157 – Matériel et outillage technique de 1 200€ soit 5 200€ au lieu de 4 000€.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	1 200,00	756 (75) : Libéralités reçues	1 000,00
681 (68) : Dot. amort. et prov. Charges de f	-200,00		
	1 000,00		1 000,00
Total Dépenses	2 200,00	Total Recettes	2 200,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2157 (21) - 1081 : Matériel et outillage tec	1 200,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	1 200,00
	1 200,00		1 200,00

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité (14), de modifier le budget comme expliqué ci-dessus.

VIII. CIMETIERE

A. Point sur la reprise des concessions (démontage et évacuation et réduction des corps)

Monsieur le Maire informe qu'un devis d'un montant de 6 876€ TTC a été signé avec l'Etablissement Moreau, Maison des Obsèques, pour la reprise de 4 sépultures dans le carré D, 4 sépultures dans le carré C et 1 sépulture dans le carré B.

IX. PERSONNEL

A. Point sur les absences et la reprise à plein temps

- Monsieur le Maire informe qu'un agent administratif est absent jusqu'au 27 avril 2026 inclus.
- Monsieur le Maire informe qu'un agent administratif reprend un temps de travail à 100% à compter du 1^{er} mai 2026 suite à la fin de son congé de droit jusqu'au 3 ans de l'enfant (il était à 80%).

X. ÉCOLE « ANDRE LEO » ET PERISCOLAIRE

A. Projet d'installation d'un ordinateur au service périscolaire pour les agents

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été l'heureux gagnant de deux ordinateurs lors d'un jeu concours du Crédit Agricole au salon des Maires de la Vienne 2024. Un ordinateur sera mis à disposition des agents périscolaire afin de fluidifier le travail avec la mairie.

XI. ASSOCIATIONS

A. Rappel des règles pour la location de salles communales et bénéficiers des avantages délibérés chaque année.

Monsieur le Maire rappelle aux associations qu'il est obligatoire de fournir les documents suivants à la mairie pour les demandes de location (matériel ou salle) :

- Contrat d'Engagement Républicain (CER) du Président en activité,
- Attestation d'assurance en cours de validité,
- Récépissé de la Préfecture à chaque changement de Bureau,
- Compte-Rendu de la dernière Assemblée Générale de moins de 18 mois.

XII. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

A. Élection du 14 avril 2026

Mardi 14 avril 2026, à la salle des fêtes de Saint-Pierre d'Exideuil, Jean-Olivier Geoffroy et Jean-Guy Valette se sont portés candidats à la Présidence de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou. Jean-Olivier Geoffroy a été réélu président à plus de la majorité des 59 conseillers communautaires.

À ses côtés, le nouvel exécutif a été installé :

- 1er vice-président : Frédéric Texier
- 2e vice-président : François Bock
- 3e vice-présidente : Laëtitia Pouvreau
- 4e vice-présidente : Lydie Noirault
- 5e vice-président : François Audoux
- 6e vice-présidente : Josette Colas
- 7e vice-président : Jean-Pierre Bernard
- 8e vice-présidente : Martine Mousserion
- 9e vice-président : Jacques Augris
- 10e vice-présidente : Muriel Phelippon
- 11e vice-présidente : Bénédicte Fillâtre
- 12e vice-président : Olivier Pin
- 13e vice-présidente : Sylvie Coquilleau
- 14e vice-président : Jean-Michel Mercier
- 15e vice-président : Jean-Luc Baudeau

-Délégués :

- Pierre-Emmanuel Descamps
- Louisa Villard
- Alain Fonteneau

Les élections des organismes partenaires de la collectivité ainsi que les compositions des différentes commissions thématiques et représentations dans les instances syndicales seront définis fin avril et fin mai lors des prochains conseils communautaires.

XIII. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE « AU PLAISIR DES MOTS ET DE L'IMAGE » : ANIMATION D'AVRIL – MAI – JUIN 2026

INSCRIPTION

Inscription obligatoire pour les ateliers enfants auprès de la bibliothèque ou de la mairie (dernier délai : deux jours avant l'animation).



HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi : 10h30 - 12h30
Jeudi : 17h - 18h30
Samedi : 10h - 12h

SITE DE LA COMMUNE

champagne-saint-hilaire.fr

CONTACTEZ-NOUS

05 49 37 48 89 (bibliothèque)
05 49 37 30 91 (mairie)
bibliochampagne-saint-hilaire.fr

Commune de Champagné-Saint-Hilaire
Bibliothèque Municipale de Champagné-Saint-Hilaire



Champagné-Saint-Hilaire
1, place de la Mairie



AVRIL

MERCREDI 1ER AVRIL
Bricolage de Pâques
Atelier animé par Marie de 10h45 à 12h
A partir de 4 ans - Sur inscription

JEUDI 2 AVRIL
Bricolage de Pâques
Atelier animé par Béatrice de 17h15 à 18h15
A partir de 8 ans - Sur inscription

SAMEDI 25 AVRIL
Chants par le Groupe vocal de Champagné et **Lecture de textes** par les bénévoles de la bibliothèque et les choristes
A 10h
Pour tous

MAI

MERCREDI 6 MAI
Fabrication d'un vase
Atelier animé par Marie de 10h45 à 12h
A partir de 4 ans - Sur inscription

JEUDI 7 MAI
Bricolage de Printemps
Atelier animé par Béatrice de 17h15 à 18h15
A partir de 8 ans - Sur inscription

ANIMATIONS GRATUITES



JUIN

MARDI 2 JUIN
Accueil des P'tits lecteurs en vadrouille
Animé par Annette à 10h
Sur inscription auprès de Mille Bulles

MERCREDI 3 JUIN
Jeux de société
Atelier animé par Marie de 10h45 à 12h
A partir de 4 ans - Sur inscription

JEUDI 4 JUIN
Jeux de société
Atelier animé par Béatrice de 17h15 à 18h15
A partir de 8 ans - Sur inscription

SAMEDI 6 JUIN
Dédicace BD de Pierre Chevrier
"150 histoires drôles en Poitou"
Et **Exposition** des planches originales à partir de 10h

Vernissage à 11h
Exposition visible jusqu'au samedi 8 août aux heures d'ouverture de la bibliothèque

DIMANCHE 14 JUIN
Après-midi Concert de Chorales
(Voussins et Champagné)
dans l'Eglise Saint Gervais Saint Prothais de Champagné-Saint-Hilaire



**AVRIL
MAI
JUIN 2026**



SAMEDI 25 AVRIL 2026

10H

CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE

CHANTS ET LECTURE DE TEXTES

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
AU PLAISIR DES MOTS ET DE L'IMAGE



ENTRÉE GRATUITE

organisé par la Bibliothèque Municipale
"Au Plaisir des Mots et de l'Image" et
Murmures et Cultures à Champagné

Renseignements
06 15 14 73 78

XIV. ANIMATIONS COMMUNALES

A. Commémoration du 8 mai 1945



COMMUNE DE CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE



Commémoration
de la Victoire du 08 mai 1945

Vendredi 8 mai 2026

• • • • •

Devant le monument aux morts
Place de la mairie de
Champagné-Saint-Hilaire
à 11h30

En présence des porte-drapeaux

**Le verre de l'amitié sera offert
dans la salle du conseil à la suite
de la cérémonie**

Mairie de Champagné-Saint-Hilaire - 1, place de la Mairie
91200 Champagné-Saint-Hilaire
Tél : 05 49 37 30 91
Courriel : commune@champagnesaint-hilaire.fr
Site internet : www.champagnesaint-hilaire.fr



Monsieur le Maire informe que la commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 sera célébrée le vendredi 8 mai au monument aux morts à 11h30 et un verre de l'amitié sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie dans la salle du conseil municipal.

Madame Véronique Martin sera la maîtresse de cérémonie et Madame Nathalie François DIT Sorton lèvera le drapeau sous les ordres de Véronique Martin.

Madame Véronique Martin est la correspondante du Souvenir Français.

B. Caravane des sports entre le 20 et 30 juillet 2026

Nous sommes dans l'attente d'une confirmation de date pour le déroulement de cette journée à la base de loisirs.

C. Marché des Arts et des Gourmandises du jeudi 6 août 2026 : Point sur l'avancement

La commission s'est rencontrée vendredi 10 avril à 14h dans la salle du conseil municipal pour faire le point sur l'organisation de cette manifestation qui se déroulera jeudi 6 août 2026 à partir de 16h :

- Choisir le groupe pour animer la soirée : Les Ducs ont été retenus (Convention signée et demande de subvention par le Département demandée).
- Choix des exposants à inviter : accord de la commission pour les associations à but caritatif acceptées sur le marché.
- Rechercher une autre animation pour la fin d'après-midi : majorettes, balade à poney, structure gonflable, jeux en bois.
- Organisation matérielle : identique aux années précédentes.

Prochaine réunion de la commission : 4 mai 2026 à 15h dans la salle du conseil municipal

Prochaine réunion des bénévoles : 1 juin 2026 à 20h dans la salle du conseil municipal

XV. DIVERS

A. Remerciement à Monsieur Ducasse pour la fourniture de 15 K5 et de fermes-portes

Monsieur Olivier Pin informe que Monsieur Ducasse a fait un don de 15 panneaux K5 et de fermes-portes qui serviront à l'école ainsi qu'au restaurant. Nous ferons un courrier au nom de tous les élus pour remercier Monsieur Ducasse.

B. Délibération n°55/2025 : Commission Fleurissement

Une réunion de la commission fleurissement a eu lieu le 15 avril 2026 à la mairie.

Monsieur le Maire, Nathalie François DIT Sorton, ainsi que Sylvie Bazille, Nadine Rogeon, Annette Bosseboeuf, Roseline Blanc et Gabriel Gemmier étaient présents.

Une nouvelle journée a été organisée le jeudi 23 avril afin de commencer les plantations.

Le compte-rendu a été envoyé à l'ensemble des conseillers.

Madame Jacotte Vibrac souhaite se joindre à la commission fleurissement ainsi que Madame Sylvie Demellier.

Considérant que cette commission étant ouverte au public ;

Après discussion le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'inscrire ces nouveaux membres dans la commission fleurissement.

La nouvelle composition de la commission est donc présentée comme suit :

Elus	Membres hors conseil municipal
-------------	---------------------------------------

Président(e)	Gilles BOSSEBOEUF	Annette BOSSEBOEUF
Délégué(e) titulaire :		Jean-Louis BLANC
Membres :	Sylvie BAZILLE Emilie BOURDEAU	Nadine ROGEON Roseline BLANC Gabriel GEMMIER Jacotte VIBRAC Sylvie DEMELLIER

Une partie des membres de la commission a réalisé des travaux d'embellissement ce jour et ils doivent se réunir à nouveau courant mai 2026. Un grand merci à toute l'équipe.

C. Commission Pêche

L'ouverture s'est déroulée dans d'excellentes conditions le samedi 4 avril 2026. Une quarantaine de pêcheurs ont participé à ce lâcher de truites.

Calendrier de permanences des membres de la commission :

Dates	Thomas LHOMMEAU	Vincent Bonnin	Hugo Roussel
4/5/6 avril	X (6)	X (4,5)	
11/12 avril		X	
18/19 avril		X	
25/26 avril	X		
01/02/03 mai		X	
08/09/10 mai			X
14/15/16/17 mai	X		
23/24 mai			X
30/31 mai	X		
06/07 juin			
13/14 juin			
20/21 juin			
27/28 juin			

Le responsable du SGC Sud Vienne a donné son accord pour la nomination des nouveaux mandataires pour la régie de pêche en date du 22 avril 2026.

D. Présence Verte services

Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontré mardi 14 avril 2026 à 9h Madame Daniela Santos, chargée de développement chez Présence Verte Services. Elle a fait le bilan sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire, nous avons 3 adhérents actifs et 1 adhérent actif pour le portage de repas. Elle nous a laissé des flyers à disposition des habitants.

Un contrat tout compris :

Étudiée pour simplifier la vie de nos abonnés, notre formule d'abonnement est « Tout Inklus » et sans engagement, à ce titre elle comprend :

- La location du matériel et sa maintenance.
- Le suivi technique et les conseils de votre agence locale.
- Le déclenchement d'une alerte auprès du réseau de solidarité et/ou des services de secours pour vous secourir 7 jours sur 7 et 24h sur 24.
- Un guide du service de téléassistance destiné à l'abonné et aux membres du réseau de solidarité.

Présence Verte est titulaire de la déclaration « Services à la personne » qui permet de bénéficier d'un avantage fiscal sous certaines conditions. L'activité de Téléassistance au domicile de cette association Présence Verte est certifiée par AFNOR Certification pour sa qualité de service.

Pour en profiter ou conseiller un proche, contactez votre agence

PRÉSENCE VERTE SERVICES 86
35, rue du Touffenet
86000 POITIERS
Tél : 05 49 44 59 99
N°de déclaration : SAP 402034003
contact@pvs86.fr
presenceverteservices.com

N°Cristal 09 69 39 38 38
APPEL NON SURTAXÉ
www.presenceverte.fr

Téléassistance

Activ'zen
libre de vivre chez soi en toute sécurité.

présenceverte
libres d'être actifs

Des engagements et des valeurs partagés :

Adhérent totalement à la Charte des Droits et libertés de la Personne Actuelle, nos valeurs sont le respect de la personne et de sa dignité, la discrétion, la prévention et la protection de nos abonnés. A ce titre, nous nous engageons à étudier ensemble vos attentes et à vous proposer les prestations dont vous avez besoin, et ce, en toute transparence.

Des options adaptées* :

Avec notre solution de téléassistance Activ'zen, sont proposées de nombreuses prestations complémentaires qui facilitent la vie au quotidien :

- **Option Sécurité :** dans le cadre de la loi Morange, nos équipes peuvent installer et entretenir un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF). Vous avez ainsi la certitude qu'en cas de détection de fumée, notre centrale mettra tout en oeuvre pour vous appeler, aide, assistance et secours.
- **Option Sérénité :** elle permet le déclenchement automatique d'une alarme en cas de chute brutale. Vous et votre entourage êtes ainsi totalement rassurés.
- **Option Convivialité :** Cette option vous donne accès à notre service convivialité dont les opératrices sont là pour échanger avec vous par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ou vous orienter vers un service de soutien psychologique si besoin.

* Tarification en sus.

N°1 de la téléassistance en France. Présence Verte est depuis près de 30 ans le partenaire de l'autonomie des personnes grâce à des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins et modes de vie.

Activ'zen : autonome mais jamais seul.

Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité. Avec la solution Activ'zen, il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire. C'est simple, facile et efficace 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Le conseiller Présence Verte s'occupe de tout :

En souscrivant un contrat, nos abonnés bénéficient automatiquement d'une assistance complète :

- Installation et mise en service des solutions choisies.
- Maintenance technique.
- Formation du réseau de proches à prévenir en cas de besoin.
- Réponse à l'évolution des besoins de l'abonné par la proposition de services complémentaires adaptés.



présenceverteservices
libres d'être actifs

Portage de repas à domicile

présenceverteservices
libres d'être actifs

Nous contacter
05 49 44 59 99
35 rue du Touffenet - 86 000 Poitiers
contact@pvs86.fr
presenceverteservices.com

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi,
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !

f PrésenceVerteServices86
in Présence Verte Services - Vienne 86

Choix - Saveur - Proximité



Vos repas sur mesure, livrés dans toute la Vienne et les communes limitrophes

- Un service flexible et sans engagement, avec chaque semaine un large choix de plats et formules.
- Une relation de confiance avec une équipe expérimentée, à votre écoute au quotidien.
- Une tarification simple pour un budget maîtrisé (possibilités d'avantage fiscal et d'aides financières, contactez nos équipes pour plus d'information).

Suivez le guide avec les menus !

Faites-vous plaisir à la carte !

Menus Équilibre
2 menus validés par une diététicienne pour manger varié et équilibré chaque semaine.

Les Petits Plats d'Amandine
Une gamme de menus gourmands aux recettes originales.

Menus santé spécifiques
Pauvre en sucre, pauvre en sel, pauvre en sucre et en sel, mouliné.

Composez votre repas au gré de vos envies !

- 1 Choisissez une viande ou un poisson et sa garniture.
- 2 Ajoutez 2 à 4 éléments complémentaires (potage, entrée, fromage, dessert).

Vos repas s'adaptent à vos besoins !

- Textures adaptées possibles* : coupé fin, haché
- Pain, classique ou sans sel, disponible en supplément

* sauf avec Les Petits Plats d'Amandine

E. Organisation d'un vide grenier à la base de loisirs par Madame User

Madame Véronique User souhaite organiser un vide grenier à la base de loisirs des Trois Fontaines. La date du 12 juillet 2026 avait été fixée mais un évènement étant déjà prévu sur le même lieu, la date du 28 juin 2026 a été validée.

F. Cirque de France

Monsieur le Maire informe qu'un cirque s'installe à la pointe du stade les 5 et 6 mai 2026.

G. Proposition de distribution

Madame Nathalie François Dit Sorton propose la répartition suivante pour les distributions aux habitants.

NOM des Conseillers	Nombre de boîtes aux lettres estimé	Villages et Lieu-dit
Gilles BOSSEBOEUF	39	Grand Champ, Percejaud, la Combaudière,

		La Roche, la Baudonnière, Moulin Vieux, Bégauvé, les Vallées, Le Bugé.
Olivier PIN	10	Chaume, Taillis Guidon, Les Brousses.
Nathalie FRANCOIS DIT SORTON	38	Bretagne, Route des Antennes, Bois Vert, le Pouyaud, Route de la butte, rue du vieux four, Route de la plaine de Fougeré, Le Pouyaud impasse de Bretagne.
Laurent SAULNIER	41	La Grande Grange, La petite Grange, Maison Neuve, La Mérauderie, Montlarge, La Thomasselière, la Berthonnerie, les grandes Branjardières, les Petite Branjardières.
Vincent COISCAUD	43	La Rouère, Chemin du Pouyaud, cité Renaudot, Rue de la Garenne, Cité Champ Petit Jean.
Hugo ROUSSEL	65	Rue de la Carlière, rue de l'Eglise, rue du Presbytère, Résidence les Charmilles, rue de Charenton, Bellevue, rue Etienne Saby, Route de Vivonne.
Véronique MARTIN	65	La Biguerie, la Groie, La Prunerie, La Gautronnière, la Petite Gautronnière, La Touche Mergat, Route de Limes, Allée des Jardins, Allée du Moulin, Rue des Hortensias, Place de la Mairie, Place du 13 aout, Place du Puits.
Sylvie BAZILLE	39	La Croisette, Route de la Croizette, la Fontenille, Lussabeau, Le Haras, La Villa du Haras, Le Pont, route de Gencay, Lépinoux.
Emilie GUIGA	24	Petit Bois Brault, Grand Bois Brault, Le Sorcin, Fontmort, Le Bouchaud.
Thomas LHOMMEAU	72	Route de Couhé, Résidence des tilleuls, Route d'Anché et Chemin de Tringalet.
Vincent BONNIN	40	Les Renardières, Tampenoux, la Pierrerie, la Porcherie, le Moreau Le Battu, Pied Baugé.
Emilie BOURDEAU	50	Rue du Goupillaud, Route de Sommières, Rue des Ormeaux.
Louise CLOCHARD	35	La Ferraudière, le Laitier, Bois Brunet, Petit Bois Brunet, la Courdemièrre, le Néda, la Boissalière.
Yanick BOUTIN	45	Les Moisières, La Gaudière, Mauny, La Tuilerie, Say, Moulin neuf.
Léa RIOU	20	Vieillemonnaie, Le Pontreau.

H. Base de loisirs

La butte sur la prairie vers Bézic a été réalisée par les agents municipaux.



XVI. AGENDA MUNICIPAL

Nous fixons la date pour la réunion de l'organisation de la randonnée pédestre du 5 juillet 2026 au lundi 11 mai 2026 à 18h. Nous convoquerons la commission.

Mairie			
Mardi 28 avril	14h30	Mairie	Réunion avec l'AT86 et Mme Renaudl dans le cadre de Village d'Avenir (scénarii pour les différents locaux envisagés)
Mercredi 29 avril	9h30	Gîte	Visite pour l'agrément du gîte par l'Académie (tous les 3 ans)
Lundi 4 mai	15h	Mairie	Réunion marché des Arts et des Gourmandises
Vendredi 8 mai	11h30	Monument aux morts	Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945
Jeudi 21 mai	A partir de 14h	Mairie	Réunion de la commission Appel d'Offres pour le Lotissement du Goupillaud 2
Mercredi 27 mai	20h	Mairie	Prochaine réunion du conseil municipal (présentation de Mille Bulles)
Vendredi 5 juin	18h	Mairie	Prochaine réunion du conseil municipal (désignation des grands électeurs notamment pour l'élection des sénateurs prévue le 27 septembre 2026)
Lundi 11 mai	18h	Mairie	Réunion pour organiser la randonnée pédestre du 5 juillet 2026
Fêtes / Évènements			
Samedi 25 avril	10h		Chants par le Groupe vocal de Champagné et Lecture de textes par les bénévoles de la bibliothèque et les choristes – Pour tous
	19h	Salle des fêtes	Repas de l'APE
Dimanche 26 avril	12h et après midi	Restaurant	Inauguration du « Poitou Créole » par le « Poitou Créole »
Lundi 27 avril	Journée	École	Journée du pyjama dans la

			continuité de la course ELA
Vendredi 8 mai	11h30	Monument aux morts	Commémoration de l'armistice 1945
Bibliothèque municipale			
Samedi 25 avril	10h	Chants par le Groupe vocal de Champagné et Lecture de textes par les bénévoles de la bibliothèque et les choristes – Pour tous	
Mercredi 6 mai	10h45 à 12h	« Fabrication d'un vase » animé par Marie pour les enfants à partir de 4 ans – Sur inscription	
Jeudi 7 mai	17h15 à 18h15	« Bricolage de printemps » animé par Béatrice pour les enfants à partir de 8 ans – Sur inscription	
Mardi 2 juin	10h	Accueil des P'tits lecteurs en vadrouille animé par Annette – Sur inscription auprès de Mille Bulles	
Mercredi 3 juin	10h45 à 12h	« Jeux de société » animé par Marie pour les enfants à partir de 4 ans – Sur inscription	
Jeudi 4 juin	17h15 à 18h15	« Jeux de société » animé par Béatrice pour les enfants à partir de 8 ans – Sur inscription	
Samedi 6 juin	10h	Dédicace BD « 150 histoires drôles en Poitou » de Pierre Chevrier et Exposition des planches originales	
	11h	Vernissage	
Dimanche 14 juin	Après-midi	Concert de Chorales dans l'Eglise Saint Gervais Saint Prothais	

PLANNING DES RESPONSABLES DU MARCHE HEBDOMADAIRE	
Date	Responsable
Vendredi 24 avril	Véronique Martin
Vendredi 1 ^{er} mai	Hugo Roussel
Vendredi 8 mai	Nathalie François Dit Sorton
Vendredi 15 mai	Sylvie Bazille
Vendredi 22 mai	Emilie Bourdeau
Vendredi 29 mai	Louise Clochard
Vendredi 5 juin	Gilles Bosseboeuf
Vendredi 12 juin	Laurent Saulnier
Vendredi 19 juin	Vincent Coiscaud
Vendredi 26 juin	Gilles Bosseboeuf

XVII. TOUR DE TABLE

Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON informe que nous avons été contactés pour savoir si nous organisons un évènement pour octobre rose. Avec les agents du périscolaire et avec des bénévoles si possibles, nous organiserons cet évènement. Madame Emilie Guiga pose la question si en novembre, nous ferons novembre bleu ?

M. Laurent SAULNIER indique que le filet neuf est installé sur le terrain de tennis et qu'il ne faut pas balayer avant qu'il pleuve.

Mme Louise CLOCHARD demande si le minigolf est utilisable à la base de loisirs ? Monsieur le Maire explique qu'il faut le balayer et qu'il peut être utilisé et nous pouvons prêter du matériel (bien entendu le minigolf est dans l'état actuel).

M. Yanick BOUTIN s'étonne que quatre maisons appartenant à Habitat de la Vienne soient inhabitées ? Monsieur le Maire n'a pas d'action, il peut faire un courrier au directeur mais sans résultat évident.

La séance est levée à 22h45.

Ont été prises les délibérations suivantes :

N°44/2026	Logement 2bis route de Sommières : Détermination du montant du loyer
N°45/2026	Don à la commune d'habitants sous conditions d'investissement
N°46/2026	Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Gîte communal
N°47/2026	Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement du Goupillaud 2
N°48/2026	Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Multi-Commerces
N°49/2026	Approbation de l'affectation des résultats 2026 du budget Multi-Commerces
N°50/2026	Décision modificative n°1 du budget Multi-Commerces
N°51/2026	Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Mairie
N°52/2026	Approbation de l'affectation des résultats 2026 du budget principal de la Mairie
N°53/2026	Décision modificative n°1 du budget principal de la Mairie
N°54/2026	Décision modificative n°2 du budget principal de la Mairie
N°55/2026	Commission Fleurissement

Procès-verbal arrêté le

Le secrétaire de séance, sauf pour
le point II.A.1 concernant le projet
éolien du Tierfour
d'ENERGIEQUELLE.
Olivier PIN

Le secrétaire de séance, pour le point
II.A.1 concernant le projet éolien du
Tierfour d'ENERGIEQUELLE.
Nathalie FRANCOIS DIT SORTON

Monsieur le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF